

CENTRE DE DOCUMENTATION  
DES ARCHIVES DES ALPES-MARITIMES

TRIMESTRIEL

# RECHERCHES RÉGIONALES

(Côte d'Azur et Contrées Limitrophes)

---

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES  
5, AVENUE EDITH-CAVELL — NICE

# LES RECHERCHES REGIONALES

---

## BULLETIN TRIMESTRIEL

édité par le

CENTRE DE DOCUMENTATION DES ARCHIVES DES ALPES-MARITIMES

---

Directeur : **M. DALMASSO,**

Agrégé de l'Université, Institut d'Etudes Littéraires de Nice.

Secrétaire de Rédaction : **Mme DEVUN,**

Documentaliste - Archiviste des Alpes-Maritimes.

---

Ce bulletin, conçu dans le cadre régional, se propose de présenter les travaux (mémoires, diplômes ou thèses) rédigés pour l'obtention d'un titre universitaire.

Nous demandons aux auteurs de résumer leur étude, d'en dégager les conclusions et d'indiquer sommairement leur bibliographie. Ainsi, espérons-nous, en faisant mieux connaître des résultats qui risquent quelquefois de demeurer un peu ignorés, faciliter les recherches futures. Dans le même but nous publierons également des documents destinés à préparer le terrain pour de nouvelles études de détail et de synthèse.

En assurant la publication de ce périodique, les Archives des Alpes-Maritimes sont fidèles à leur mission qui est essentiellement de fournir aux chercheurs les instruments de documentation indispensables à la réalisation de leur œuvre.

CENTRE DE DOCUMENTATION  
DES ARCHIVES DES ALPES-MARITIMES

---

TRIMESTRIEL

1965-N° 2

5e ANNEE

---

RECHERCHES REGIONALES

Côte d'Azur et contrées limitrophes

o o o o  
o

ARCHIVES DEPARTEMENTALES

5, avenue Edith-Cavell - Nice.

Les "Recherches Régionales" reproduisent objectivement les textes présentés par les auteurs. Les opinions émises ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de la Direction.

**RECHERCHES  
REGIONALES**

**SOMMAIRE**

**GEOGRAPHIE**

La culture des plantes à parfums dans la  
région grasseoise - Compte-rendu du D.E.S.  
de géographie présenté en 1953 par M<sup>lle</sup> Mottet. P 2  
par P. CASTELLA

**HISTOIRE**

La presse niçoise et les évènements du 6 février 1934  
- D.E.S. d'histoire présenté en 1961, et résumé par  
l'auteur. P 8  
Par J. GILI

**ETUDE DE DOCUMENT**

Les débuts de la navigation à vapeur au  
port de Nice (1830-1840) - Série. Z des Archives des  
Alpes-Maritimes. P 24  
PAR R.TRESSE

**CHRONIQUE ADMINISTRATIVE**

Les cantines scolaires dans les Alpes-Maritimes. P 36  
Par C.BLACHE

**Alpes-Maritimes**

**et**

**Contrées limitrophes**

**6<sup>e</sup> année  
1965- n°2  
Avril-juin  
14**

**LA CULTURE DES PLANTES À  
PARFUMS DANS LA  
RÉGION GRASSOISE  
COMPTE-RENDU DU D.E.S.  
DE GÉOGRAPHIE PRÉSENTÉ EN  
1953 PAR M<sup>L</sup>LE MOTTET**

**Par P. CASTELLA**

Mademoiselle MOTTET a eu le mérite, en 1947-43, de préciser la situation économique des cultures de plantes à parfums dans la région grasseoise, à un moment où la guerre récente avait provoqué une diminution des surfaces mises en culture et où il était difficile de percevoir les éléments d'une évolution. Néanmoins, les conclusions auxquelles aboutit l'auteur témoignent d'une profonde connaissance des problèmes de la parfumerie. Une évolution irrémédiable se dessinait en 1948, elle prenait racine dans les conséquences de la grande crise économique de 1929-30, aggravées par quelques mauvaises années climatiques (sècheresse et surtout froid hivernal).

Les sources utilisées par Mademoiselle Mottet sont nombreuses, mais une partie de la documentation statistique remontait, alors, aux enquêtes de la monographie agricole départementale de 1927, qui se plaçait au grand moment de l'essor de la parfumerie grasseoise. Il nous a paru bon, au cours de la relation du travail de Mademoiselle Mottet, ne serait-ce que pour montrer comment les années 1945-48 marquent une étape importante dans l'évolution des cultures de plantes à parfums, de donner des chiffres de référence ultérieurs, prouvant l'amplification d'une crise qui apparaissait dès 1948.

La culture des plantes à parfums est très ancienne dans la région grasseoise. On peut la faire remonter à la corporation médiévale des gantiers qui utilisaient les cultures locales pour parfumer leurs cuirs. La première distillerie de parfums aurait été ouverte en 1595 à Grasse. Les ateliers grasseois fabriquent dès le début des produits variés.

En 1768, CHIRIS confectionne des savonnets parfumés, des pommades aux fleurs de rose, tubéreuse, jasmin, oranger, jonquille et cassis; des huiles parfumées aux mêmes fleurs, de l'essence de rose, d'œillet, de néroli et de plantes exotiques régionales. Les commandes sont abondantes car la concurrence n'existe pas. Le nombre d'ateliers augmente: de 30 en 1700, il passe à 65 en 1740. La parfumerie s'améliore surtout par sa qualité. Le marché s'étend malgré les difficultés de transport et l'absence de voies de communication vers la France, principal débouché. Tout le trafic se fait à dos de mulets et le plus simple est encore d'amener les marchandises à Cannes ou à Antibes pour leur faire gagner, par mer, Marseille, car la commercialisation se fait essentiellement aux foires de Beaucaire.

Les procédés d'obtention des parfums restent primitifs: ils se bornent à l'enfleurage sur graisse et à la distillation à feu nu dans de grandes marmites. La seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle est surtout importante par l'application industrielle du procédé d'extraction des parfums aux solvants volatils, utilisé par Léon CHIRIS, bientôt suivi par d'autres. Dès lors, de grosses quantités de fleurs sont nécessaires; en effet, dans un seul appareil aux solvants volatils, en quelques heures, on peut traiter des centaines de kilos de fleurs, alors que par le procédé d'enfleurage on comptait par kilos. Un approvisionnement régulier en fleurs s'imposait. Ainsi, vers 1850-60, se créent autour de Grasse les premières cultures florales dont certaines connaîtront une extension croissante jusqu'en 1929. En 1923, 20 grosses usines traitent la production régionale. Après voir pu, il y a plusieurs siècles, s'installer à Grasse par suite de la présence des plantes à parfums, la parfumerie, en devenant vers 1900 une industrie importante, a transformé en culture de plein champ ce qui n'était, à ses débuts, que simple jardinage.

Devant les possibilités offertes par les conditions naturelles, avec l'espoir d'une rétribution appréciable, les cultivateurs n'hésitent pas à se tourner vers ces plantations originales qui deviennent un des aspects de l'économie rurale de la région grasseoise. Le développement des cultures de plantes à parfums va de pair avec l'installation d'un, réseau de canaux d'irrigation (en particulier les canaux de le Siagne et du Foulon). En réalité les cultures de plantes à parfums se localisent très étroitement autour de Grasse, en liaison avec la fragilité des fleurs qui doivent

## REPARTITION ACTUELLE des FLEURS à PARFUM et des FLEURS à COUPER



être traitées immédiatement après leur cueillette. Le jasmin pousse bien une pointe jusqu'à Fayence dans le Var, mais le relief a limité l'extension de la zone des plantes à parfums. Le sol de prédilection est celui dérivé des argiles et calcaires du Trias dans le secteur d'Antibes, Vallauris, Le Cannet, Opio, Grasse, Peymeinade, Cannes. Les producteurs ont dû adapter leurs cultures aux différents sols. Chaque secteur s'est spécialisé. La violette était autrefois cultivée au Cannet, à Vence et Tourettes parce que le peu d'épaisseur du sol rend impossible toute autre culture. A Vence, où le sol est un peu plus épais, la culture des roses de Mai est préférable. Les terrains argilo-calcaires sont taillés en terrasses où poussent la rose et le jasmin, plantes complémentaires puisqu'elles ne fleurissent pas à la même époque. Plascassier, Mougins et Peymeinade en sont gros producteurs. Sur les argiles pliocènes de Saint-Paul de Vence et la Colle, la rose prédomine, tandis que sur les alluvions quaternaires de la Siagne on trouve menthe, géranium, tubéreuse, réséda. Sur les terres jurassiques pauvres, on rencontre parfois rosier, jonquilles et sauge.

Lors de son extension, à la fin du siècle dernier et au début de celui-ci, la culture des plantes à parfums s'est installée soit dans des exploitations préexistantes à la place des oliviers, des vignes ou des plantes vivrières, soit encore dans des terres neuves que les canaux nouvellement construits permettaient alors de mettre en valeur. Dans l'un et l'autre cas, les traits caractéristiques des propriétés agricoles sont les mêmes; ce sont, à de rares exceptions près, leur faible étendue (900 ha de plantes à parfums répartis entre 4.500 producteurs en 1948), leur morcellement en plusieurs parcelles, et, après la guerre, leur introduction dans des exploitations polycultures.

Les fleurs produites peuvent être écoulées suivant différents modes de vente. Les fleurs sont soit "libres" et passent le plus souvent par l'intermédiaire de commissionnaires, soit "conventionnées". La dépendance des producteurs vis-à-vis des industriels a poussé les premiers

à s'unir pour être plus forts au moment de l'installation du prix d'achat des fleurs, dans le cadre de coopératives parfois très anciennes. Depuis quelques années, le Groupe Interprofessionnel des Producteurs de Fleurs et Plantes Aromatiques (G.I.F.P.A.) réunit producteurs et industriels et tente de concilier l'intérêt des deux parties. Dans le cas des fleurs libres, le producteur peut disposer de sa récolte comme il l'entend. Il peut traiter avec un ou plusieurs distillateurs, soit pour la durée de la cueillette, soit pour la récolte obtenue pendant un certain laps de temps, soit pour une certaine quantité de fleurs. Le prix est fixé approximativement au début de la campagne et est dit "prix de cours".

Ce prix est fixé d'avance sur les pronostics de la récolte, plus souvent suivent les besoins de l'industrie. Les industriels s'adressent aussi, pour s'assurer les quantités de fleurs nécessaires, à un commissionnaire. Parfois producteur lui-même, mais parfois aussi simple courtier spécialisé on ce genre de commerce. Le commissionnaire est un collecteur de récoltes individuelles et un entrepreneur de transports. Il centralise les récoltes quotidiennes dans le village puis transporte le soir la totalité de ce qu'il a reçu à l'usine. Cette activité est souvent jugée inutile, parfois malhonnête si le commissionnaire mouille les fleurs pour augmenter leur poids. Aussi, pour s'assurer d'une façon plus certaine et pour plusieurs années les quantités de fleurs dont il pense avoir besoin, le distillateur passe avec les producteurs des contrats de vente ou "conventions". Par celles-ci, le cultivateur s'engage à livrer à l'industriel un tonnage donné à un prix moyen pour 5 ou 6 ans, quel que soit le prix du cours. Les conventions ont donc de nombreux avantages: assurance au cultivateur d'écouler sa production, possibilité pour le distillateur de trouver facilement une source d'approvisionnement, stabilisation des prix. Elles ne sont défectueuses que si le contrat porte sur une période où la situation économique est trouble et où les prix varient beaucoup d'une année à l'autre.

Un certain nombre de producteurs se sont groupés dès le début de ce siècle dans des coopératives pour transformer par leurs propres moyens leurs récoltes périssables en essences, c'est-à-dire en produits de conservation indéfinie qu'ils pourraient vendre au moment opportun. De la sorte, ils échappaient aux exigences des industriels. "dérolium" en 1904, "Cooparfum" en 1908, "Producteurs de fleurs" et "Hortus" en 1920 se sont ainsi constituées les premières. Le G.I.F.P.A est en outre, un organisme d'équilibre que les remous économiques des trente dernières années ont rendu nécessaire. Sa création en 1941 a provoqué d'ailleurs des enthousiasmes parfois déçus par la suite: "aujourd'hui, grâce à l'organisation du G.I.F.P.A. l'avenir des cultures florales est assuré, les prix fixés à l'avance, d'accord avec les producteurs et les utilisateurs, seront toujours rémunérateurs, et les industriels ayant leur contingent de matières premières assuré se feront plus concurrence" pouvait-on lire dans les "Conseils pratiques aux agriculteurs des Alpes-Maritimes" (D.S.A 1944).

Cependant, la vente des fleurs et la culture des plantes sont liées d'une façon très étroite à la parfumerie. Celle-ci a inventé avant, et surtout après la guerre, des produits synthétiques moins chers que les essences naturelles et peut, grâce à eux, diminuer ses achats de fleurs naturelles. L'emploi d'essences synthétiques se fait au détriment des produits naturels. En réalité cette affirmation doit être nuancée: rivales en apparence, ces deux industries se prêtent un mutuel appui. L'industrie des parfums synthétiques obtenus par des procédés chimiques a produit soit des succédanés de certaines odeurs, naturelles, soit de nouvelles notes inconnues. Or, un parfum, même naturel, est toujours du au concert de plusieurs individus chimiques. Par exemple, le parfum de la rose est la résultante des effluves odorants d'un très grand nombre d'individus. De plus, les compositions avec les seuls produits synthétiques sont de qualité inférieure. L'industrie des parfums synthétiques tend à créer des substances ayant des odeurs encore inconnues et venant ajouter des notes nouvelles à la gamme dont dispose le parfumeur. Le produit synthétique est original mais commun. Il ne peut se substituer au produit naturel; il joue un rôle d'amplificateur et de fixateur. Pour le muguet et le lilas par exemple, il est impossible de les reproduire sans l'aide de parfums synthétiques.

Ainsi se dessine une évolution, dans la région grasse, vers une diminution des cultures. Les fleurs à parfum qui ont connu de brillantes époques de développement, sont entrées en déclin. Il y a un siècle, la culture débutait à peine; vers 1925, elle atteignait son apogée; après 1945, la Crise est précisée. En 1948, les fleurs coupées par exemple, représentent pour le littoral des Alpes-Maritimes, une valeur marchande de 4 milliards de francs contre 300 millions seulement pour les plantes à parfums. Grasse a de plus en plus tendance à s'approvisionner en dehors de sa région immédiate. Pour que les usines travaillent toute l'année, sans se soucier des saisons de production, elles recherchent des approvisionnements venant du monde entier, et ce qui est plus grave pour la région, trouvent d'amples débouchés dans l'alimentation et la chimie et ont tendance à reconvertir leur activité. Les départements du sud-est de la France fournissent leur contingent de lavande et de lavandin; le Japon envoie la menthe et le camphre; l'Indochine adresse la badiane, matière de base du pastis; les îles, l'ylang; Java, le vétiver; Ceylan, la cannelle et la citronnelle; Mysore, le santal; Zanzibar, la girofle; le Paraguay, le petit grain; Madagascar et la Réunion, géranium, ylang, vétiver; les racines d'iris proviennent de la Toscane.

En conséquence, il existe une nette régression de la culture des plantes à parfums après la guerre. En dehors de la réduction des demandes de la part des usines, il faut retenir l'importance prise par d'autres cultures: les produits maraîchers (artichauts, céleris, tomates) ou fruitiers (pêchers) trouvent d'abondants débouchés. Les fleurs à parfums occupent encore un millier d'hectares en 1948, mais la situation de chaque espèce est variable: la rase peut vivre, le fleur d'oranger est en péril, la crise du jasmin semble alors conjurée.

Vingt ans après la fin de la guerre, les produits synthétiques deviennent de plus en plus variés et la chimie moderne concurrence victorieusement la production agricole du pays grassois. Des producteurs nouveaux sont intervenus dans la fourniture des fleurs à parfum à l'industrie grasse. Jusqu'à l'ère des transports aériens, la région grasse possédait le gros avantage d'avoir à sa portée l'industrie de transformation nécessaire. Aujourd'hui, les régions lointaines entrent dans la fourniture des fleurs obtenues dans des conditions de production souvent très différentes. La Bulgarie a repris ses exportations de roses; les États de l'Afrique blanche, de l'Égypte au Maroc, sont également de notables fournisseurs. L'Italie, toute proche, favorisée par les abaissements de droits de douane dans le cadre du Marché Commun, développe ses cultures dans le sud de la péninsule et les îles.

Dans la région grasse, les superficies consacrées aux plantes à parfums régressent régulièrement. Le nombre des producteurs dépendant du G.I.F.P.A est passé de 4.500 au lendemain de la guerre, à 2.500, et sans cesse de nouveaux abandons sont constatés. En voici pour preuve, un tableau des principales productions en kilos.

année	Rose de Mai	Jasmin	Fleur d'oranger
1930	1.400.000	1.800.000	450.000
1948	500.000	760.000	1.200.000
1953	708.000	611.000	875.900
1960	280.000	538.000	375.000
1963	660.000	322.000	412.000
1964	335.000	341.000	494.000

On considère que les cultures florales destinées à la production des parfums ont perdu la moitié de leur superficie depuis vingt ans (661 ha seulement en 1964) la disparité a été trop grande entre les prix à la production, souvent restés stationnaires ou en faible hausse, et les

dépenses de fonctionnement, sans parler de celles de biens d'équipement. Les producteurs de fleurs à parfums regardent maintenant vers la fleur coupée, ce mouvement est très net dans la région vençoise, et parfois vers les productions fruitières.

Pour l'instant, le secteur canno-grassois est le moins/touché par la vague d'urbanisation qui frappe la Côte d'Azur, mais le développement urbain de Grasse porterait un coup très sensible à la culture des fleurs pour la parfumerie. Quoi qu'il en soit, le chiffre d'affaires réalisé par les producteurs de plantes à parfums (9 millions de francs en 1964) est ridicule par rapport aux 170 millions de francs produits par les horticulteurs de plantes ornementales. Les régions du Var loin des agglomérations et dans l'impossibilité de développer les cultures ornementales, se tournent parfois vers la fleur à parfum.

Montauroux, Callian, Fayence, Seillans, ont commencé à produire sur une trentaine d'hectares au total. Dernier sursaut d'une activité qui se meurt ?

Expansion nouvelle ? En l'état actuel des cultures et de la situation de l'industrie grassoise, on pencherait vers la première hypothèse.

**LA PRESSE NIÇOISE  
ET LES ÉVÈNEMENTS  
DU 6 FÉVRIER 1934  
D.E.S. D'HISTOIRE  
PRÉSENTÉ EN 1961  
RÉSUMÉ PAR L'AUTEUR**

**PAR J. GILI**

C'est au seuil de l'année 1934 qu'éclate le scandale des faux bons du Crédit municipal de Bayonne, qui, en peu de jours devient "le formidable scandale Stavisky". La France, déjà profondément secouée par les difficultés financières et la crise économique, se trouve alors aux prises avec une crise morale dont les répercussions seront si graves qu'elles entraîneront la remise en question du régime républicain lui-même. Au soir du 6 février 1934, la foule, massée pour donner l'assaut au Palais-Bourbon, laissait sur la place de la Concorde une vingtaine de morts et plusieurs centaines de blessés. C'est ainsi que, dans le sang, s'était exprimé le Mécontentement populaire.

Dans les luttes qui vont éclater au cours des deux premiers mois de 1934, la presse parisienne va avoir une part active, s'emparant de l'affaire Stavisky, reproduisant les appels des ligues, ameutant une opinion déjà bien surexcitée. Suivant qu'elle sera de droite ou de gauche, ses articles rendront un son différent mais pour un résultat analogue. À un échelon moindre, la presse locale va être le reflet fidèle des événements parisiens.

À Nice, deux journaux paraissent tous les jours, "L'Éclaireur", que complète une édition de l'après-midi "L'Éclaireur du Soir"<sup>1</sup> et "Le Petit Niçois". D'abord journaux d'information où les questions locales tiennent une grande place, ces journaux sont également des journaux d'opinion et cela de façon très nette. Tous ceux qui sont nationalistes, mais alors que "L'Éclaireur" est un journal de droite, cirant souvent Tardieu dans ses colonnes<sup>2</sup> soutenant l'action des ligues fascinantes et prenant, malgré un comportement parfois un peu louvoyant, une attitude caractéristique lors des événements du 1er février "Le Petit Niçois", "Organe de la démocratie du Sud-est", est un journal de gauche, d'inspiration radical-socialiste. Chautemps, Daladier, Herriot<sup>3</sup> sont les grands hommes de ce quotidien qui, défenseur de la République, brandit à tous propos le spectre du fascisme. Pendant les mois de janvier et de février, les deux journaux vont s'affronter dans une propagande issue, tout naturellement, de leurs options politiques. Les attitudes surprenantes ne sont pas à attendre de quotidiens aussi nettement engagés.

## LES PREMICES DE LA CRISE

Au début du mois de janvier, les deux journaux se font l'écho en première page, de la découverte des faux bons du Crédit Municipal de Bayonne. Très vite, ce qui est devenu l'affaire Stavisky, se politise. Dès le jeudi 4 janvier "L'Éclaireur" pose la question de la responsabilité de l'État. Le dimanche 7, il titre "La démission collective du ministère est probable", puis un long article demande que soient démasquées toutes les personnes compromises dans le scandale Stavisky : "Vite et tout". Cette formule a été souvent reproduite. Ici, elle s'impose.

En fait, pour reprendre les termes de M. Ybarnegaray, député des Basses Pyrénées, ce sera long et rien.

Plus modéré et cherchant sans doute à couvrir les hommes politiques au pouvoir des radicaux-socialistes- que d'aucuns prétendent compromis dans le scandale qui éclate, "Le Petit Niçois" prend la défense, le lundi 8, du ministre des Colonies Albert Dalimier. Le lendemain, pourtant, le ministre donnait sa démission. Le journal est d'ailleurs partisan de ne pas étaler le

---

<sup>1</sup>Nous n'emprunterons que très rarement nos citations à "L'Éclaireur du Soir", quotidien d'un intérêt assez limité, se contentant de donner les nouvelles de la matinée et de reprendre toutes les idées du journal du matin, sous la plume d'un éditorialiste qui signe E, initiale du journal

<sup>2</sup> Le jeudi 1<sup>er</sup> février, en première page en première page, "L'Éclaireur" consacre un long, article au livre de Tardieu "L'heure de la décision".

<sup>3</sup>Le dimanche 7 janvier, le journal publie un long compte-rendu, avec photo, d'une conférence de Herriot à Nice, sur ce qu'il a vu en Russie. À ce propos, il faut signaler que "Le Petit Niçois" est assez sensibilisé aux problèmes soviétiques. Pendant tout le mois de janvier, est publié un reportage d'Alfred Mallet "Grandeur et Servitude Soviétiques", le mardi 23, le journal se fait l'écho des cérémonies en l'honneur du Xe anniversaire de la mort de Lénine, toutes choses inexistantes dans "L'Éclaireur".

scandale; d'Aspremont réclame, dans son petit article quotidien du 10, qu'il soit masqué par le succès des ailes françaises : "Vite, faites donner les ailes pour montrer qu'aux histoires de boue... on peut opposer de jolies histoires tout simplement françaises.

Le mardi 9, les deux journaux annoncent le suicide de Stavisky, dans une villa, de Chamonix, suicide mystérieux que certains qualifient d'assassinat c'est en tous cas la question que pose Ybarnegaray à la séance de la Chambre, du 12. "Le Petit Niçois" sera pour le suicide, tandis que "L'Éclaireur" penchera pour l'assassinat perpétré pour cacher des révélations dangereuses. Tous les jours, "Le Petit Niçois" publie en première page un Bulletin quotidien, signé des initiales du journal P.N. traversées d'une plume, dans lequel il exprime son opinion vis à vis des évènements marquants de la politique. Le mercredi 10, on peut y lire que Chautemps est décidé à donner au pays et à la Chambre, les explications qu'ils demandent. Cela répond à un article de "L'Éclaireur" qui élève du même jour, sous la plume de son correspondant parisien Fernand Hauser, un appel en faveur de la vérité et de la justice: " Au pays ne comprendrait pas les gestes d'absolution. Il n'accepterait pas davantage: la complicité du silence. Il veut tout savoir. Et il entend que le châtiment atteigne tous les coupables. Demain, au Palais Bourbon, me peut être le jour de la honte ou celui de la revanche de l'honneur outragé. Les députés ont le choix."

"Le Petit Niçois" abonde d'ailleurs dans le même sens et écrit, dans son Bulletin quotidien du 12, do Chautemps qu'il qualifie de grand homme d'État" Il proclame volonté de frapper tous les coupables, de punir toutes les fautes, mais aussi de protéger les innocents contre les diffamateurs. En agissant de la sorte, le chef du gouvernement a conscience de satisfaire le sentiment de justice qui anime le peuple de France: et de défendre les institutions républicaines que ne saurait atteindre le scandale Stavisky".

Or, la séance parlementaire du 12 janvier, Chautemps et sa majorité repoussent la commission d'enquête réclamée par la droite. "Le Petit Niçois" soutient évidemment le vote, le Bulletin quotidien titre "La Justice poursuivra son œuvre sans commission d'enquête", l'article explique que les partis de droite veulent utiliser l'affaire Stavisky comme arme contre les partis de gauche; si la commission n'a pas été réunie c'est que A. Chautemps n'en a pas voulu, des expériences répétées prouvent que ces sortes de commissions n'ont jamais accompli l'œuvre d'assainissement que l'on attendait d'elles. En revanche, le gouvernement "a l'intention d'aller jusqu'au bout. Qu'on lui fasse confiance! " Pendant plusieurs jours, ces affirmations sont reprises dans les Bulletins : le dimanche 14, l'éditorialiste précise que le but de cette mesure est de permettre le libre fonctionnement de la justice et d'empêcher l'empiétement du pouvoir législatif sur le pouvoir exécutif. Le samedi 27, l'idée est à nouveau reprise en précisant que la commission d'enquête est contraire au principe de la séparation des pouvoirs.

En revanche, "L'Éclaireur" est d'abord hésitant, Fernand Hauser écrit dans son éditorial du 13, que les députés ont reculé, en rejetant la commission d'enquête, "devant la pensée que des tonnes d'ordures pourraient être jetées dans les couloirs et finalement dans l'hémicycle du Palais Bourbon." Mais dès le lendemain, Hauser se ressaisit :

" Ah! Que la vérité toute nue eut été préférable à cette boue de la pénombre. Une commission d'enquête a vidé l'abcès. L'absence d'enquête en entretiendra la purulence."

Désormais, l'antagonisme est bien marqué entre les deux journaux.

Le seul point pour lequel ils resteront d'accord, sera que leur commune dénonciation de l'immoralité de certains milieux où Stavisky choisissait ses complices et ses dupes.

A Paris, pendant le début du mois de janvier, l'opinion, alertée, commence à se répandre dans les rues en de turbulentes manifestations qui, tous les soirs, secouent la capitale. Le 9 janvier, éclatent les premières émeutes. Le lendemain, "L'Éclaireur" s'en fait l'écho: "une manifestation des camelots du roi". Le vendredi 12, les bagarres de la veille sont à nouveau signalées, le journal écrit qu'elles ont été lancées par un appel du journal "L'action française". En revanche, "Le Petit Niçois" ne fait que de petites allusions aux manifestations des camelots

du roi du 9 janvier. Le 12, il ne signale que quelques manifestations "sporadiques", tout de suite se marque la différence de vue des deux quotidiens, le premier cherchant à amplifier les bagarres pour un usage politique, le second à les minimiser, afin de masquer le mécontentement d'une certaine partie de la population en face du gouvernement.

Dans les jours qui suivent, et alors que l'on s'achemine lentement vers la catastrophe, que le mécontentement populaire va croissant, les deux journaux poursuivent leur politique. Invariablement, "Le Petit Niçois" soutient Chautemps qui a la "ferme volonté de faire triompher la justice et la vérité"<sup>4</sup> dans l'enquête du scandale Stavisky où de plus en plus de gens se trouvent compromis. Le dimanche 11, dans son article hebdomadaire "La semaine à Paris",

Raoul Gandry stigmatise d'ailleurs les députés qui se sont laissés entrainer en dehors de cela, le journal s'élève contre tout désir de réformer la République, on peut lire dans le Bulletin quotidien du 21 :

" La Marianne de 1934 semble résolue à défendre sa dynastie... C'est en vain que les envieux voudraient la réformer pour cause de rhumatismes."

Dans "L'Éclaireur" les éditoriaux ont une tout autre résonance. Le jeudi 18, on peut lire sous la plume de Camille Mauclair, en première page; un appel en faveur d'une révision de la constitution républicaine :

" Il devient Visible que ces institutions sont impuissantes contre le malaise et l'altération de l'organisme social depuis la ruine des illusions de la victoire."

Le journaliste poursuit même en réclament, non pas des expédients, mais une réforme totale de l'état, idée qui sera reprise par Georges Lachapelle dans un article publié le lundi 22 en première page. Le journaliste s'élève contre la confusion des pouvoirs et cite Raymond Poincaré

"Le mal croissant et redoutable vient de ce que la Chambre s'est peu à peu arrogé la plupart des prérogatives gouvernementales.

Dans un autre domaine, Fernand Hauser réclame dans ses éditoriaux du vendredi 19, du 21, du 22, du 23, du 24, du 25, l'ouverture d'une commission d'enquête. Il prévoit d'ailleurs que le refus de Chautemps entrainera sa chute. Dans la rue, en effet, la situation s'aggrave. "L'Éclaireur" soutient les émeutiers parisiens, par l'intermédiaire de Jean Guirec qui écrit en première page le vendredi 19, en parlant du bon Français:

" C'est lui que l'on assume dans la rue lorsque, las d'être dépouillé, il y descend à ce cri de "à bas les voleurs!", lequel, aux abords du Palais-Bourbon, est parait-il tenu pour séditieux."

Le 24, un éditorialiste qui signe d'une simple lettre prend également parti pour les ligues et le peuple mécontent, il parle d'une "situation révolutionnaire" :

" Plus on tardera à faire la lumière, plus le Public se montrera exigeant. Aujourd'hui, il Bientôt il ne s'en contentera plus."

"Le Petit Niçois" a une attitude bien différente à l'égard des manifestants. Le dimanche 21, et seulement en page quatre, sont signalés les cortèges de la veille; les cris poussés par les manifestants sont qualifiés de séditieux". Le mardi 23, le journal parle d'une organisation néo-fasciste -les camelots du roi- qui cherchent à troubler l'ordre de la capitale. Sur le plan politique, le journal soutient Chautemps, dans ses décisions et dans son refus de réunir une commission d'enquête. La Justice passera quand même, mais sans la commission. Camille Fegy écrit, le mardi 23 en première page:

" Le peuple de France est prêt à soutenir le Gouvernement qui frappe les coupables et prévient de nouveaux ravages."

Le mercredi 24, Chautemps est à nouveau défendu en première page:

"M. Chautemps a prononcé un discours décisif. Il a souligné la manœuvre de la réaction qui voudrait exploiter un scandale dont elle est en grande partie responsable et dont la justice est saisie

Pourtant, le vendredi 26, devant l'éventualité de la réunion d'une commission d'enquête,

---

<sup>4</sup> Bulletin quotidien du mardi 16 janvier

le journal suit docilement puisque le gouvernement est d'accord; une fois de plus, la maîtrise, le sang-froid, l'esprit de justice de Chautemps sont loués. Puise pour faire diversion, on lit dans le Bulletin quotidien :

" Le pays demande que le parlement, ramené à son ordre du jour normal, reprenne, sans autre retard, l'étude de notre situation financière et la direction de notre politique internationale."

Critiquer l'attitude des députés est d'ailleurs le seul point sur lequel les deux journaux niçois se trouvent en plein accord. " Le Petit Niçois", dans son Bulletin quotidien du 25, s'élève contre le fait qu'à la Chambre, quel que soit le sujet du débat, on en revienne toujours au scandale Stavisky<sup>5</sup>. Le samedi 3, Georges Bousset compare, en première page, la Chambre à une ogresse aux six cents bouches dévoreuses de ministères. De son côté, "L'Éclaireur" prend la même attitude critique vis-à-vis du Parlement; le vendredi 26, page 1, Georges Ponsot le compare à la cour du roi Pétaud avec un désordre encore plus grand; page 3, C. le traite de cloaque empesté et de boîte à combines; le lundi 29, Georges Maurevert espère la venue prochaine d'un nouveau Cromwell qui chassera les députés du Parlement; il compare d'ailleurs ceux-ci à une "maffia" de bas-malfaiteurs; le vendredi 2 et le samedi 3 février de semblables attaques sont reprises en première page du quotidien.

Dès le vendredi 26, "L'Éclaireur" pose la question de savoir si le Cabinet Chautemps va démissionner sous les coups de boutoir du mécontentement populaire. Le lendemain, le journal titre page 3 "La crise ministérielle est imminente", C. critique les politiciens qui, alors que la situation du pays s'aggrave, ne pensent qu'à leur cuisine électorale, Fernand Hauser, de son côté, se réjouit de la chute prochaine du ministère. "Le Petit Niçois", au contraire, titre le samedi 27 "Le Cabinet Chautemps démissionnera-t-il en dépit de la confiance que lui a conservée le Parlement ?", Dans l'article qui suit, les raisons pour lesquelles Chautemps va être entraîné à démissionner ne sont pas très clairement exposées, en particulier, l'influence des émeutes parisiennes n'est pas mise en évidence.

Le dimanche 28, tournant de l'affaire, les deux journaux titrent en première page "Le Cabinet Chautemps a démissionné". Herriot et Daladier sont présentés comme les deux hommes ayant le plus de chances de se voir pressentir par le président Lebrun, pour former le nouveau Cabinet. Les deux quotidiens consacrent le même jour de longs développements aux émeutes parisiennes qui deviennent de plus en plus graves. "Paris était, hier, en état de siège" titre "L'Éclaireur" tandis que "Le Petit Niçois", plus modéré, "Paris a été hier soir le théâtre de nombreuses manifestations qui n'ont provoqué aucun incident grave". Si le récit des manifestations est exactement le même dans les deux quotidiens, par contre les éditoriaux sont nettement antagonistes. "L'Éclaireur" est assez favorable, le dimanche 28, sous le titre "Comment les événements emportèrent le Cabinet Chautemps", C. écrit :

"La volonté du peuple s'est manifestée, une fois de plus, à Paris, aujourd'hui, et de telle façon qu'il n'est plus possible de ne pas en tenir compte... On peut affirmer que si, sur le coup de six heures, la nouvelle de la démission du Cabinet Chautemps n'était venue calmer quelque peu les esprits, l'émeute aurait été maîtresse de la capitale."

Quant à Fernand Hauser, il publie son éditorial sous le titre "une fin lamentable" et réclame un ministère différent du précédent, sous peine de l'imposer par la force. Le lundi 29, Charles Suchet reprend, en première page, les mêmes idées : "avec le Cabinet Chautemps, c'est le régime de "la république des grades" que les manifestations de Paris ont renversé." "Le Petit Niçois", au contraire, critique très vivement l'attitude des émeutiers. Dans le Bulletin quotidien du dimanche 28, on peut lire :

"Chaque jour, dans la capitale, des bandes de jeunes factieux éprouvent le besoin de se

---

<sup>5</sup> Cet argument sera souvent repris par "Le Petit Niçois", il est caractéristique d'un journal qui cherche à détourner l'attention de ses lecteurs de l'origine profonde des émeutes parisiennes.

rencontrer avec la police... Voilà des gens qui, tranquillement, pourraient fumer leur cigarette... et qui éprouvent le besoin, pour une affaire dont ils ignorent les détails, de risquer un mauvais coup et quelques jours de prison. " N'ont-ils donc pas de famille ? L'affaire Stavisky est, au fond, une très grande mais très banale escroquerie. Elle a été gonflée pour des fins politiques. Il fallait un scandale de gauche."

Le lundi 29, tandis que "l'Éclaireur" réclame un gouvernement d'Union constitué par des hommes nouveaux choisis dans tous les partis, "Le Petit Niçois" émet le vœu de voir une équipe de bons républicains -des radicaux-socialistes- prendre le soin de former le nouveau Cabinet.

Le mardi 30, les deux journaux annoncent que Daladier a accepté de constituer le nouveau cabinet. Bien entendu, "Le Petit Niçois" se répand en éloges dithyrambiques à l'égard de celui qu'il qualifie, dans son Bulletin quotidien, d'homme "simple, rude, intègre, prestigieux", de "taureau de la Camargue», de "digne descendant des Jacobins", éloges repris dans les bulletins du lendemain et des jours suivants (vendredi 2, samedi 3) lorsque le Cabinet est constitué, que Daladier a fait connaître sa formule "Vite et fort" et qu'il commence à prendre quelques mesures. En revanche, "L'Éclaireur" n'est pas aussi élogieux, il est peut-être même beaucoup plus clairvoyant. L'éditorialiste Fernand Hauser espère, le mardi 30, que Daladier aura le courage de faire le nettoyage qui s'impose, moyennant quoi, le plus brillant avenir lui est ouvert :

" Mais qu'il fasse vite; au moindre faux pas, à la moindre défaillance, il serait jeté bas par le peuple exaspéré." Le lendemain, C. écrit encore plus nettement :

" En refusant d'écouter les rumeurs qui s'élèvent, les partis et le Parlement s'exposent à la tempête. Toutes les révolutions ont commencé par de tels malentendus entre le pays et sa représentation. Il faut prendre garde au divorce." Ces paroles de C. apparaissent assez prophétiques puisque, avec le Cabinet Daladier, l'enchaînement des faits va singulièrement se précipiter.

A Paris, bien que nous ne l'ayons pas toujours signalé, le peuple continue à se répandre en manifestations gai, presque tous les jours, donnent à la capitale l'aspect d'une ville au bord de l'émeute sanglante. Malgré "Le petit Niçois" qui écrit, avec une belle candeur, dans son bulletin quotidien du jeudi 1er " La constitution du ministère, les premières paroles de son chef, ont eu pour effet d'apaiser les esprits et de ramener le calme et l'ordre dans les rues de la capitale".

Il suffirait de peu de chose pour que les heurts quotidiens se transforment en affrontements meurtriers. Or, le nouveau gouvernement va mécontenter l'opinion par des mesures impopulaires et, notamment, le déplacement du préfet de police Jean Chiappe, favorable aux émeutiers.

Dès le vendredi 2, "L'Éclaireur" soulève le problème par l'intermédiaire de son éditorialiste Fernand Hauser qui titre "C'est la tête de M. Chiappe que réclament les socialistes". Selon lui, Chiappe est accusé d'avoir donné aux agents l'ordre de ne pas gêner les manifestations, il ajoute que les socialistes redoutent une dictature du préfet de police et il conclut en prenant la défense de l'accusé. Le dimanche 4, lorsque le déplacement de Chiappe est connu, "L'Éclaireur" titre en première page, sur quatre colonnes "M. Chiappe ayant été contraint par le Gouvernement de quitter la Préfecture de Police, MM. Fabry, Piétri et Doussain démissionnent"; en page trois, Fernand Hauser écrit dans son éditorial que les prétentions des socialistes dépassent les bornes

" Chiappe a été arraché à la Préfecture de Police... M. Chiappe est sacrifié."

C. prend également la défense du préfet et ajoute: "Nous sommes ce soir à Paris, en pleine anarchie gouvernementale". Le lendemain, la défense de Chiappe se poursuit, de nombreuses déclarations en faveur du préfet, et notamment celle d'André

Tardieu, sont reproduites en première page; un éditorial non signé attaque violemment Daladier dont les mesures administratives sont qualifiées d'injustes, d'incohérentes, de

bouffonnes même. Le mardi 6, le journal consacre un récit émouvant au départ de Chiappe de la Préfecture de Police, départ entouré de la sympathie et du regret de ses subalternes des plus grands aux plus petits.

"Le Petit Niçois", au contraire, titre le dimanche 4, en première page, "Un important remaniement ministériel : MM. Fabry, Piétri et Doussain démissionnent". Le déplacement de Chiappe n'est annoncé qu'en petits caractères et sur un ton très neutre. Par contre, le Bulletin quotidien prend délibérément le parti de louer Daladier qui, par ses mesures énergiques "a fendu l'oreille à M. Jean Chiappe" :

"M. Chiappe était trop amoureux d'attitudes autoritaires qui ne pouvaient plaire que médiocrement aux représentants de notre démocratie".

Enfin, le successeur du préfet, Bonnefoy-Sibour, est qualifié de fonctionnaire de grande envergure. D'autres mesures ont été également prises par le conseil des ministres, dont se félicite le journal. Que le procureur général Pressard, beau-frère de Chautemps, soit transféré à la Cour de Cassation, est tout à fait normal:

"Cela prouve suffisamment que les mesures prises hier et celles qui pourront suivre, sont indépendantes de toute considération de parti ou de famille".

Ce que le journal oublie d'ajouter, c'est que le procureur général Pressard, impliqué dans le scandale-Stavisky devient inamovible par sa nomination à la Cour de Cassation et échappe ainsi à d'éventuelles poursuites judiciaires. Enfin, la nomination de H. Thome, directeur de la Sureté Nationale, à la tête de la Comédie Française, n'entraîne que des louanges et aucun regret pour K. Fabre, admis à faire valoir ses droits à la retraite, après une vie consacrée au service de la maison de Molière. Cette dernière mesure n'est pas appréciée par tout le monde et, en particulier, par le public de Coriolan qui ne manque pas de manifester sa désapprobation.

Dès le jeudi 4 janvier 1954, "l'Éclaireur" se faisait l'écho, en première page, des mouvements divers que soulevaient les représentations de Coriolan, la salle étant unanime à apprécier la satire "de la basse démagogie et des tristes mœurs électorales". Le dimanche 4 février, le journal, par l'intermédiaire de ses éditorialistes, prend la défense de Fabre; Fernand Hauser écrit page trois

"Par un ridicule imaginaire, le Directeur de la comédie française M. Émile Fabre, était à la retraite. Il payait ainsi d'une disgrâce réelle les applaudissements qui accueillirent récemment sur la scène du Théâtre Français, les tirades antiparlementaires de Coriolan"

Propos que reprend C. dans son article. Le lundi 5, Paul Barelli titre, dans "L'Éclaireur du soir" un article satirique "il faut arrêter Shakespeare".

"Le Petit Niçois" rapporte également les manifestations se déroulant au Théâtre Français. Le samedi 3 février, il publie une grande photo d'une scène de Coriolan et il fait allusion, dans la légende, "aux exclamations, aux lazzis, etc..." que pousse le public à l'énoncé des phrases de Shakespeare, écrites, semble-t-il, pour la situation politique présente. C'est le dimanche 4, après la mise à la retraite de Fabre que se déroulent les manifestations les plus vives. "Le Petit niçois" s'en fait l'écho à deux reprises. Le mardi 6, le journal signale dans un petit article intitulé "Le succès de Coriolan", qu'un spectateur lance "Vive Fabre" au cours de la représentation et que ce cri est repris en leitmotiv par le public. Le dimanche 11, Raoul Gandry, dans son article hebdomadaire "La semaine à Paris", publié en première page, donne davantage de détails. Au cours de la représentation, des hommes politiques sont conspués, des gifles sont échangées, la salle est rallumée au milieu de l'effervescence générale, tandis que des discours improvisés sont prononcés par des spectateurs pour stigmatiser le régime ou pour prendre la défense de Liabre. Sur la scène, les acteurs récolement le silence afin que puisse se poursuivre la représentation. Lorsque la pièce est finie, les gens refusent de quitter la salle, se disputent et se battent et ne se décident à partir que lorsque les lumières sont éteintes.

Ainsi, l'énervement de la foule va croissant; toutes les occasions sont bonnes pour manifester nous ne sommes pas loin des actes les plus graves; le lundi 5 débute la semaine

cruciale qui va endeuiller le France. La presse niçoise va lui consacrer des comptes-rendus et des articles très détaillés; ils n'empièteront pourtant jamais sur les nombreuses pages consacrées au Carnaval, aux batailles de fleurs et autres festivités. Voici d'ailleurs un tableau significatif de l'égocentrisme des journaux niçois :

**"L'Eclaireur"**

Vendredi	2 février	3 p. sur 12	pour Carnaval
Lundi	5 "	6p. " " "	" "
Dimanche	11 "	2p. " " "	Bataille de fleurs
Lundi	12 "	5p. " " "	Carnaval
Mercredi	14 "	2p. " " "	" "

**"Le Petit Niçois"**

Jeudi	1 février	2/3 supérieur de la 1ère p.	pour Carnaval
Vendredi	2 "	3 p. sur 12	pour Carnaval :
Dimanche	4 "	2/3 supérieur de la 1ère p.	pour Carnaval
Lundi	5 "	4 p. 1/2 sur 12	pour Carnaval
Dimanche	11 "	2p. sur 12	pour la Bataille de fleurs
Lundi	12 "	3 p. sur 10	pour Carnaval
Mercredi	14 "	2 p. sur 12	" "

Il est à noter que, chaque fois, c'est la première page qui est occupée par les détails des corisi carnavalesques. Certains Niçois s'élèveront contre cet état de fait et, comme nous le verrons plus loin, au cours de manifestations politiques, quelques personnes émettront le désir de voir interrompre le Carnaval, en raison des 4vènements parisiens.

**LA CRISE ET SES SUITES.**

À la veille du 6 février, l'attitude des deux journaux niçois est bien différente. "L'Éclaireur" comme nous l'avons déjà écrit, soutient presque les émeutiers qui, tous les soirs, plongent la capitale dans les combats de rue. Le dimanche 4, Henri Bordeaux écrit dans un article de fond, intitulé "L'Opinion Publique" et publiée en première page :

"L'opinion s'est montrée offensée d'être gouvernée par de tels chefs. Elle ne l'a pas accepté. L'émeute a grondé dans Paris, venue de partout, principalement d'abord des groupes d'Action Française, mieux préparés, mais aussi des Jeunesses Patriotes, des Croix de Feu, de la

Ligue des Patriotes, et encore de la Ligue des Contribuables, et aussi des faubourgs communistes, et, mieux encore c'est le symptôme le plus significatif de la foule non classée ni embrigadée... approuvant de tout son poids cette levée en masse contre un pouvoir indigne".

Plus loin, il s'en prend à "l'immense erreur que représente le suffrage universel" et prône éventuellement un système inspiré de celui de Mussolini, revenant au cadre des corporations. Le lundi 5, le journal reproduit les appels des ligues à leurs adhérents. Le mardi 6, en première page, l'éditorial de Charles Buchet attaque vigoureusement Daladier qu'il traite d'apprenti-dictateur et qu'il compare à Hitler, car il utilise la radio pour la propagande de son gouvernement:

"M. Daladier est-il prêt à faire sanctionner par les mitrailleuses et par les chars d'assaut les résultats de son petit coup d'État? C'est une dictature de gauche, une dictature socialiste, car Daladier semble devoir être le prisonnier de M. Blum et Marquet, qui paraît s'annoncer".

Charles Buchet termine son article en réclamant une nouvelle fois toute la vérité sur l'affaire Stavisky, prédisant que si le ministère s'y dérobe, le pays jugera, et des jours agités nous seront alors promis. En page trois, le journal titre "La séance du Palais-Bourbon s'annonce

comme devant être particulièrement houleuse", "Dans la rue de violentes manifestations sont à craindre", et le correspondant parisien C. prend délibérément parti pour l'action des ligues :

"Jusqu'ici les Anciens Combattants étaient restés à l'écart. Demain soir mardi, ils seront dans la rue et si leurs soixante quinze mille adhérents de la région parisienne se joignent aux Jeunesses Patriotes et aux autres organisations, le mouvement sera irrésistible."

"Le Petit Niçois", au contraire, feint d'ignorer la situation qui s'aggrave; on peut lire dans le Bulletin quotidien du lundi 5 :

"L'attitude du président du Conseil a été parfaitement comprise par la population qui depuis une semaine fait preuve d'un calme remarquable. Mais les agitateurs de droite ne sont pas contents et ils prennent prétexte d'un mouvement administratif pour essayer d'ameuter la foule. Peine perdue! "

Le lendemain, le journal titre en première page "Une importante journée se prépare", journée que le Quotidien envisage surtout sur le plan politique, Daladier devant se présenter devant la Chambre. On lit toutefois en caractères mineurs "M. Bonnefoy-Sibour", le nouveau préfet de police, a pris hier toutes mesures utiles pour prévenir des manifestations possibles", et l'article qui suit indique que les troupes de la garnison sont en alerte et que des tanks seraient en provenance de Compiègne. Heureusement le Bulletin quotidien est là pour minimiser les choses, pour approuver la politique du Gouvernement et rassurer l'opinion :

"Le peuple ne s'y est pas trompé. Il suit avec une attention déférente, le développement ordonné, réfléchi, nécessaire des actes gouvernementaux et tout, dans son attitude, indique qu'il les approuve. Les agitateurs réactionnaires s'aperçoivent que leurs appels restent sans écho."

Enfin, en page quatre, le journal signale les manifestations de la veille, auxquelles participent plusieurs milliers de Croix de Feu<sup>6</sup> et attaque l'Action Française pour son attitude provocatrice d'incitation à l'émeute.

Le mardi 6 février 1934, la population parisienne, dans un accès d'énervement, marche sur le Palais-Bourbon pour y laisser vingt morts. Le mercredi 7, les deux journaux niçois se font l'écho, diversement, de ces terribles manifestations."L'Éclaireur" étale sur six de ses sept colonnes "Essai d'un fascisme de gauche", puis on peut lire les deux titres suivants, sur trois colonnes chacun: "M. Daladier obtient à la Chambre cent quarante voix de majorité et la séance est levée, tandis que l'émeute gronde aux portes du Palais-Bourbon".

"Paris a été hier soir et cette nuit, le théâtre de violentes et graves manifestations". Le récit des événements couvre toute la page et se poursuit en page trois sur six colonnes et sous le titre "L'état de siège sera probablement proclamé aujourd'hui à Paris", "Il y aurait une vingtaine de morts et sept cents blessés". Dans le récit de l'émeute, de longues citations sont empruntées à Paris-Soir", notamment le sous-titre suivant "une mitrailleuse en action"<sup>7</sup>. Implicitement l'article prend position pour les manifestants, la Marseillaise est entonnée par les émeutiers :

"Le chant monte aux lèvres comme une protestation en cette affreuse minute".

L'éditorial de Fernand Hauser est encore plus net; il attaque députés et le gouvernement pour prendre la défense des manifestants:

"La vérité est là : du sang a été versé dans Paris et le sang le plus généreux de France, celui des anciens combattants. Que des scènes de guerre civile aient ainsi éclaté dans la capitale, comment s'en montrer surpris, quand l'exemple du désordre, de l'agitation et même de la bataille est donné par les députés eux-mêmes. ... un ministère qui a des morts sur la conscience peut-il demeurer au pouvoir? Nul ne le pense."

"Le Petit Niçois" consacre encore plus de place aux événements parisiens, la première page leur est toute entière réservée. Dans un cadre, à gauche du titre du journal, est reproduite

<sup>6</sup>Jamais "L'Éclaireur" ni le "Petit Niçois" ne feront allusion au chef des Croix de Feu, le colonel La Roque.

<sup>7</sup>La commission d'enquête parlementaire, présidée par A. Laurent Bonnefoy, prouva que cette affirmation était dénuée de fondement.

une phrase de Daladier : "La preuve est faite : il s'agit bien d'une attaque à main armée contre la sûreté de l'État".

Puis le journal titre sur toute la largeur de des sept colonnes "Paris a connu hier soir les heures les plus graves de la IIIe République", suivi de deux sous-titres s'étalant sur deux et cinq colonnes "A la Chambre, au cours d'un débat mouvementé, le Cabinet Daladier obtient trois votes de confiance", "Des manifestations organisées par divers groupements, ont dégénéré par suite de l'action d'éléments fascistes ou suspects, en véritables émeutes, au cours desquelles le service d'ordre de faire usage de ses armes; on compte plusieurs centaines de blessés et des morts de part et d'autre". Dans les articles qui suivent, Daladier est loué à plusieurs reprises pour avoir "tenu tête à l'orage déchaîné par l'opposition fasciste". Puis, le journal reproduit un appel du Gouvernement au peuple français, appel pour sauver la République, que le quotidien fait suivre du commentaire suivant :

"L'heure est grave. Le sang a coulé hier soir dans les rues de Paris. Il y a eu des blessés. Il y a eu des morts.

L'article parle ensuite de briser les agitateurs et de blâmer une certaine presse fanatisant les éléments réactionnaires, croyant "venu le moment de donner l'assaut suprême au régime démocratique" :

"Nous avons le privilège de vivre dans le pays le plus beau du monde, celui où l'existence est plus douce que partout ailleurs. Nous sommes pourvus d'un régime oui convient à notre tempérament et auquel l'immense majorité de la population est attachée. Pourquoi donc une infime fraction d'agitateurs veut-elle imposer sa loi, par la menace et par la violence ? "

L'article se termine par l'assurance que le Gouvernement saura sauvegarder les conquêtes de la démocratie et par un appel au calme:

"Plus de manifestations dans la rue, de quelque côté qu'elles viennent et sous quelque prétexte que ce soit."

Dans un autre article, le journal dénonce une action conjuguée des Croix de Feu, des camelots du Roi, des Jeunesses Patriotes et des communistes, il écrit contre ces derniers:

"La manifestation de ce soir a été préparée de longue date par des provocateurs spécialistes parmi lesquels l'élément communiste prédomine".<sup>8</sup>

En quatrième page, le journal titre sur quatre colonnes "Malgré les efforts de nombreux provocateurs, le Gouvernement s'est rendu maître de la situation", avec, en caractères mineurs, "M. Charles Maurras est inculpé de provocation au meurtre", "La loi martiale n'a pas été proclamée". Le quotidien parle enfin de trente deux morts, peut-être même de cinquante<sup>9</sup>, et il fait allusion au problème des fusils-mitrailleurs, armes dont se serviront, selon lui, les gardes mobiles mais pour tirer en l'air des bandes à blanc<sup>10</sup>.

Ainsi l'opinion des doux journaux niçois est nettement opposée; d'un côté, "Le Petit Niçois" soutient vigoureusement le Gouvernement et rejette la responsabilité des émeutes sanglantes tantôt sur les fascistes et les ligues de droite, tantôt sur les communistes; "L'Éclaireur" attaque Daladier responsable d'un fascisme de gauche contre lequel se sont dressés les manifestants. Ces derniers, et en particulier les anciens combattants, sont soutenus par le journal.

Le lendemain, les choses se précisent, "L'Éclaireur" titre en effet sur toute la largeur de la première page "Devant l'indignation de Paris et de la France entière, le cabinet Daladier démissionne, viennent deux sous-titres sur quatre et trois colonnes " M. Gaston Doumergue

---

<sup>8</sup>Cette affirmation est erronée, le 6 février les communistes n'ont fait que se joindre à la manifestation préparée par les ligues de droite. Ce n'est que le 9 février qu'ils organiseront une manifestation propre.

<sup>9</sup>Le lendemain, il ne sera plus question que d'une dizaine de morts.

<sup>10</sup>Il est à signaler que le journal, cherchant sans doute, dans les jours suivants, à prendre la défense du cabinet Daladier démissionnaire, publiera deux démentis quant à l'utilisation de ces armes, le premier le dimanche 11 de la part de Frot, le deuxième le lundi 12 de la part du Maréchal Pétain.

accepte de former un Gouvernement de Salut Public", "Hier encore, les Parisiens ont manifesté, mais avec beaucoup moins de violence que la veille". Dans son éditorial, Charles Suchet stigmatise Daladier et son Cabinet qu'il rend responsables des tueries parisiennes :

"Le ministère Daladier-Frot restera marqué d'une honte ineffaçable... Avant-hier, c'était un gouvernement affolé qui faisait tirer sur des anciens combattants".

Puis, le journaliste se réjouit de la chute d'un homme qui a osé mettre en action des mitrailleuses pour protéger les gens impliqués dans l'affaire Stavisky:

"Le peuple français, honnête et sain, conscient de la grandeur de la patrie, du rôle de la France dans le monde, s'est révolté contre un gouvernement animé de l'esprit de parti le plus sectaire et le plus violent".

En page trois apparaît une attaque menée contre les communistes rendus responsables des déprédations commises dans les rues parisiennes; le correspondant parisien C. écrit en effet :

"On sentait la volonté résolue du peuple de n'accepter ni la dictature socialiste de Frot, ni le vandalisme organisé des communistes marchant aux ordres d'un maître de bal occulte, qui voulait par là, travestir et compromettre l'action des honnêtes gens".

Le journal élève enfin un appel en faveur de l'apaisement et se félicite du retour de Doumergue "le seul homme qui peut inspirer confiance au pays". Ce dernier point est le seul sur lequel "L'Éclaireur" soit d'accord avec le "Petit Niçois" qui titre sur sept colonnes son édition du 8 février : "Le ministère Daladier ayant donné sa démission, le Président de la République fait appel à M. Gaston Doumergue qui a accepté de constituer le Cabinet", "tous les groupes politiques du Parlement font confiance à l'ancien Chef d'État". L'article qui suit indique que Daladier a démissionné pour éviter de nouvelles émeutes; le Bulletin quotidien, tout en déplorant le départ de Daladier, entreprend de louer Doumergue pour une expérience, son prestige, sa popularité et sa bonne volonté, et de lancer un appel en faveur de l'apaisement. En page quatre, le journal revient sur les manifestations parisiennes déjà signalées en première page, il indique que la veille, de nouvelles émeutes ont encore fait deux morts et une cinquantaine de blessés, un éditorial non signé, s'élève contre les émeutiers qui se sont dressés contre la légalité républicaine :

"Tous les partis toutes les opinions sont représentés au Parlement. La majorité décide et nul n'a le droit d'opposer ou de chercher à opposer la force à ses décisions souveraines. On doit reconnaître qu'il est grave de voir un ministère investi de la confiance des élus du peuple, contraint de disparaître devant les menaces de la rue."

Plus loin, l'éditorialiste s'en prend, une nouvelle fois, aux fascistes et aux communistes

"Voici des semaines que les appels au désordre sont multipliés par les représentants des partis d'ordre. Ce sont eux les vrais responsables en même temps que les chefs du parti communiste."

Désormais, dans les jours qui vont suivre, l'intérêt des deux journaux va se concentrer sur la grève générale décrétée par la C.G.T. pour le 12 février, sur la formation unanimement soutenue du Cabinet Doumergue et sur les responsabilités du 6 février.

Pendant plusieurs jours, "L'Éclaireur" attaque la gauche, responsable selon lui, des émeutes parisiennes. Le vendredi 9, Charles Buchet et écrit en première page:

"Communistes et socialistes qui comptaient sur le Gouvernement Daladier-Frot pour devenir les maîtres de la rue, s'écrient aujourd'hui que la République est en danger. C'était l'argument du ministre Frot, quand il faisait mitrailler les anciens combattants. Parler, ainsi, c'est assimiler la République à la Corruption, la Démocratie au Vol et au Trafic de Mandats. ...Il n'y a aucune menace de dictature à droite. S'il y a une menace de dictature, elle vient de gauche."

Page trois, le correspondant parisien C. parle même de mettre les communistes à la raison, il rejoint ainsi "le Petit Niçois", aussi hostile à l'extrême gauche que peut l'être

l'Éclaireur<sup>11</sup>; plus loin, il se félicite de voir les ligues, qui ont organisé le mouvement contre le Palais Bourbon, rester en alerte. Le dimanche 11, en page trois les deux premières étant consacrées au compte-rendu d'une bataille de fleurs le journal reproduit sur deux colonnes, la demande de Philippe Henriot de voir se constituer une commission d'enquête chargée d'examiner s'il n'y aurait pas lieu de mettre en accusation les membres du Cabinet Daladier-Frot.

Un dehors de ces attaques très précises, il faut reconnaître que les deux quotidiens niçois, que rapproche leur aversion du communisme élèvent le même appel en faveur de l'apaisement, de l'arrêt des manifestations, et de la reprise du travail. Cela a été rendu possible grâce à un commun soutien au Président Doumergue. Le vendredi 9, "L'Éclaireur" titre en première page sur trois colonnes "Le Gouvernement de Salut Public, que M. Gaston Doumergue a accepté de présider, sera constitué aujourd'hui dans la matinée"; en page trois, Fernand Hauser précise bien que si M. Doumergue échouait, son échec ouvrirait les portes à toutes les dictatures. Le même jour, "Le Petit Niçois" titre sur quatre colonnes en première page, "Dès son arrivée à Paris où il a été acclamé, M. Doumergue a commencé ses consultations". Au cours des jours suivants, révolution politique tient toujours la première place. Le samedi 10, "L'Éclaireur" reproduit en première page, un appel de Doumergue incitant les Français au calme et présentant son gouvernement comme un gouvernement de trêve, d'apaisement et de justice. Les éditorialistes s'empressent de leur côté, de faire de Doumergue le seul homme capable de sauver le Parlement et la Nation. Le dimanche 11 un article non signé loue le président pour son respect de la légalité constitutionnelle et ajoute:

"Nous devons être avec lui, dans la pleine adhésion de nos intelligences et de nos cœurs".

Le lundi 12, un article signé "L'Éclaireur", lance, sous le titre "Pour que la France prospère, l'union de tous les citoyens est indispensable", un appel en faveur de la réconciliation nationale :

"L'union complète de tous est indispensable si nous ne voulons pas que s'aggrave la crise économique qui, longtemps, avait presque ignoré la France. La France entre toutes les nations, est la plus homogène. La notion de classe qui est fautive et malfaisante ne saurait s'appliquer chez nous... Éviter ce qui divise, rechercher ce qui unit, tel doit être notre désir de tous les instants et plus encore des moments de difficultés, d'incertitudes, de crises".

Pendant la même période, les thèmes du "Petit Niçois" sont sensiblement identiques. Le journal est encore plus flatteur pour Doumergue; le bulletin quotidien du vendredi 9, n'est qu'un long panégyrique où l'homme politique est loué pour toutes ses qualités.

"Il ne faut jamais désespérer de la France. En toutes occasions dans la guerre comme dans la paix, elle a toujours trouvé l'homme capable de la sauver".

Après avoir souligné le mérite de Doumergue de s'être toujours appuyé sur les gauches, le Bulletin se termine par un appel au calme où les communistes sont une fois de plus stigmatisés :

"S'il ne reste que les communistes pour essayer de troubler l'ordre public, ils seront facilement amenés à se taire".

Le samedi 10, le Bulletin quotidien, après avoir fait la louange du parti radical-socialiste, parti "national et démocratique", puis celle de Henriot, élève à nouveau la voix en faveur de Doumergue :

"Pour le moment il n'est qu'un devoir: aider le gouvernement à remettre l'ordre et à assurer la vie normale du pays".

---

<sup>11</sup>La manifestation communiste, du 9 février est unanimement désapprouvée par les deux journaux, dans leurs éditions du 10. Il est à signaler qu'aucun des articles ne fait connaître la mort de quatre manifestants, tués au cours des heurts avec la police.

Le lendemain, le Bulletin Quotidien développe à nouveau les mêmes idées et s'en prend, une fois de plus, aux communistes qui ne veulent pas cesser leurs manifestations. Enfin, le Bulletin du 12 souhaite que la vie nationale reprenne, le problème financier et la menace étrangère sont plus graves que le scandale Stavisky.

Au cours de là memo période, ce qui préoccupe le plus les deux journaux niçois, on dehors de la formation du Cabinet Doumergue, est la décision prise par la CGT. , au lendemain des évènements parisiens du 6, de déclencher une grève générale. Dès le mardi 8, "Le Petit Niçois" titre en première page sur trois colonnes "Contre les menaces de fascisme, la C.G.T. décrète pour le lundi 12 février une grève générale de 24 heures", annonce reprise en page quatre, avec reproduction des appels à la grève de différentes associations. Le lendemain, en page quatre, l'appel de la C.G.T. aux travailleurs est à nouveau reproduit, mais le Bulletin Quotidien ne cache pas son inquiétude à l'idée de voir se dérouler de nouvelles manifestations. Le samedi, la même inquiétude se manifeste dans le Bulletin :

"Nous voulons croire que la C.G.T. qui a donné depuis tant d'années des preuves si nombreuses et si évidentes de sa modération, qui a lutté avec tant de courage contre le communisme, limitera les effets de cette manifestation."

Le dimanche 11, le journal consacre deux colonnes à la grève générale prévue pour le lendemain; il signale que de nombreux syndicats ont répondu à l'appel de la C.G.T. et que celle-ci sera soutenue par les partis socialiste et communiste. Le Bulletin Quotidien craint des violences et des sabotages de la part de la C.G.T. organisation communiste. Le lundi 12, en troisième page les deux premières étant consacrées au Carnaval- le journal titre sur trois colonnes "Aujourd'hui, grève générale de 24 heures dans toute la France", "cette manifestation déclenchée par la C.G.T. marquera, dans le calme, le regroupement des forces ouvrières contre les menées fascistes et pour la défense des libertés républicaines", le Bulletin Quotidien espère que tout se passera dans le calme, malgré la présence du parti communiste et de la C.G.T. que nul n'avait invités à cette manifestation.

Si le "Le Petit Niçois" est favorable à la grève et ne redoute que l'action des communistes, en revanche "L'Éclaireur" lui est franchement hostile. L'ordre de grève n'est annoncé que le vendredi 9 et sans y consacrer un titre particulier; le samedi 10, la grève n'est signalée que dans l'article sur les manifestations parisiennes, le dimanche 11, le journal titre sur deux colonnes "La grève générale de 24 heures ordonnée pour demain par la C.G.T. ne sera pas suivie par tous les syndicats", l'éditorial, non signé, attaque violemment le secrétaire général de cet organisme Léon Jouhaux; en page trois, les propos de Fernand Hauser sont encore plus explicites à l'égard de la grève et des socialistes :

"Disons le tout net : les socialistes, s'ils voulaient vraiment défendre le régime, auraient mieux fait de voter l'enquête sur l'affaire Stavisky. On aurait ainsi évité la manifestation et la fusillade du 6 février et, par surcroît, la grève générale qu'ils ont l'audace de déclencher au moment précis où lu deuil de la nation, ainsi que son intérêt, réclament le silence et imposent la réconciliation",

Enfin, le lundi 12, le journal titre: "Aujourd'hui la vie de Paris fonctionnera au ralenti", il ne s'étend que très peu sur la grève, plus préoccupé qu'il est des lendemains politiques du 6 février.

Ce n'est que le mercredi 14, les deux journaux ayant décidé d'un commun accord de ne pas paraître le 13, que sont publiés les comptes-rendus de la grève générale. "L'Éclaireur" titre en troisième page -les deux premières étant consacrées au Carnaval- "La grève générale de lundi à Paris s'est déroulée dans un calme relatif", "on ne signale que de graves incidents à Marseille". Dans son éditorial, C. essaie de prouver que la grève est un échec :

"Tous les adversaires de l'union nationale, M. Léon Blum en tête auraient voulu, lundi, prendre une revanche éclatante. Cette journée n'a pu que démontrer une réalité bien inférieure à leurs ambitions en effet, tant conne manifestation politique que comme démonstration

Syndicaliste, la grève ne procurera pas aux promoteurs un triomphe certain... En fait donc, échec de la manœuvre politique tentée par Léon Blum ".

Fernand Hauser écrit de son côté:

"On sait maintenant qui est partisan de l'ordre et de l'apaisement et qui ne l'est pas".

Enfin, le journal publie, sous le titre "Et maintenant au travail", un appel si "L'Éclaireur" dans lequel on peut lire:

"Lundi le peuple a manifesté pour lutter contre le fascisme. Nous avons lu les appels adressés aux travailleurs; partout, il était question de fascisme. Mais en cherchant consciencieusement, nous n'avons pas trouvé trace de fascisme en France. On a manifesté contre un fantôme. ... Nous étonnerons sans doute les ouvriers, les employés, les fonctionnaires de France, en leur disant qu'en définitive, c'est en faveur des parlementaires compromis dans l'affaire Stavisky qu'ils ont sans s'en doute défilé et déployé leurs drapeaux.

Les deux premières étant occupées par les comptes-rendus carnavalesques, ce n'est qu'à la troisième page que "Le Petit Niçois" titre sur trois colonnes "Répondant à l'appel de la C.G.T., la classe ouvrière française a chômé lundi". "D'importantes manifestations ont permis au peuple d'affirmer sa confiance dans les destinées de la République et de la démocratie", "Il y a eu très peu d'incidents, les plus graves se sont produits à Marseille"<sup>12</sup>. Dans son Bulletin quotidien, le journal se réjouit du calme de la grève qu'il estime pleinement réussi, et rejette sur les communistes la responsabilité des quelques excès commis, il conclut par un appel au calme, assez semblable à celui de "L'Éclaireur" :

"Maintenant, après que dans la France entière, les républicains ont marqué leur volonté de ne plus laisser le fascisme s'installer dans notre pays, le calme doit revenir. Chacun doit se remettre au travail."

## **LES MANIFESTATIONS A NICE.**

Il faut indiquer brièvement, qu'à Nice ont eu lieu quelques manifestations. Déjà, pour revenir un petit peu en arrière, la lundi 29, "Le Petit Niçois" signalait que la veille, le meeting des contribuables avait été marqué par quelques incidents dus à l'activité des gens d'extrême-droite. Le mardi 30, les deux journaux se font l'écho d'une nouvelle manifestation. "L'Éclaireur" titre "A Nice, la manifestation des fonctionnaires a dégénéré en bagarres"; "Le Petit Niçois", de son côté, "La manifestation de protestation organisée par les Syndicats ouvriers, se termine par de regrettables incidents". Mais alors que "L'Éclaireur" met les dégradations au compte de jeunes voyous, de deux cents communistes pour être plus précis, "Le Petit Niçois" incrimine également les partis politiques révolutionnaires d'extrême-droite. Pour conclure; les deux journaux lancent un appel identique au calme, au nom de la saison touristique qui risque d'être compromise. Le lendemain, "L'Éclaireur" publie un article sous le titre suivant: "Après les incidents d'avant-hier, à Nice, la police doit être aidée et respectée", tandis que "Le Petit Niçois" des mercredi 31 et jeudi 1er, renouvelle ses incitations au calme et reproduit différents communiqués d'associations notamment les Camelots du Roi qui lavent leurs membres de toute participation aux déprédations.

Le 8 février, les deux journaux publient le récit des manifestations de la ville, conséquence directe des événements parisiens. Ils signalent qu'un défilé pacifique des commerçants et des anciens combattants a réclamé la mise en berne des drapeaux à la façade des deux quotidiens, avant de se rendre à la préfecture et à la mairie où des manifestants ont demandé la suspension du Carnaval. "L'Éclaireur" précise, par ailleurs, dans un titre de deux colonnes, que les Croix de Feu et les Briscards des Alpes-Maritimes ont fait connaître leur désir

---

<sup>12</sup>Aucun des deux journaux ne signale la mort, à Paris et dans, sa banlieue de quatre grévistes, au cours des heurts avec la police.

de voir M. Daladier radié des cadres de la réserve, de l'armée et de la Légion d'Honneur. Le lendemain 9 février, ce journal est le seul à se faire l'écho d'une nouvelle manifestation des Croix de Feu et des Briscards; en première page, une photo s'étalant sur trois colonnes porte la légende suivante :

"Afin de stigmatiser la conduite de M. Daladier et pour rendre hommage à la mémoire des anciens combattants tués à Paris lors des récentes émeutes par les Croix de Feu et Briscards et d'autres groupements patriotiques avaient organisé, hier, une manifestation qui s'est déroulée dans l'ordre et la dignité. On voit ici les manifestants devant le monument aux morts glorieux de Nice. "

En page cinq, un long article précise que mille cinq cents anciens combattants étaient présents, ainsi que des représentants de l'Action Française et des Jeunesses Patriotiques.

Quelques jours plus tard, la grève générale est largement suivie à Nice. "Le Petit Niçois" publie dans son édition du 12 février, le programme des manifestations; l'éditorial précise que le défilé des travailleurs des Alpes-Maritimes pour la défense des libertés républicaines, se fera dans le calme et dans l'ordre. Le 14, le journal titre en page 7, sur trois colonnes :

"L'ordre de grève lancé par la C.G.T. a été observé à Nice par tous les travailleurs", il se félicite que le cortège de dix mille manifestants, composé des représentants de la CGT. et de la CGT.J., des syndicats autonomes, du parti socialiste SFIO., du parti communiste et de la Ligue des droits de l'homme, se soit déplacé dans l'ordre pour se rendre à la Bourse du Travail; il conclut en se réjouissant du regroupement des forces républicaines. "L'Éclaireur", de son côté, ne consacre qu'une colonne aux manifestations; de plus, il les critique vivement car elles risquent de faire fuir les touristes. Sur un point précis, alors que "Le Petit Niçois" indique que des cars ont été arrêtés et que les grévistes ont prié les voyageurs de descendre, "L'Éclaireur" affirme que des pneus ont été crevés et des vitres brisées. De toute façon, ces manifestations sporadiques sont bien loin des émeutes parisiennes.

## **L'APAISEMENT.**

Au lendemain de la grève générale, la France va enfin connaître l'apaisement tant réclamé par les journaux. Le vendredi 16, les deux quotidiens niçois annoncent que Doumergue a obtenu l'investiture du Parlement. Georges Ponsot écrit dans "L'Éclaireur" en première page, après avoir attaqué Daladier et son cabinet:

"Enfin, la France respire. Enfin un brave homme préside le Gouvernement. Enfin les honnêtes gens peuvent se serrer la main. La République renaît. Le philosophe de Tournefeuille a délaissé ses parterres, ses frondaisons et ses rosiers pour remettre dans la maison de l'État de l'ordre et de la discipline".

"Le Petit Niçois" n'est pas moins élogieux; on a l'impression que les deux journaux cherchent à annexer à leur tendance politique le nouveau président du Conseil. "Le Petit Niçois" souligne, par ailleurs, l'impression de détente générale qu'a fait naître le programme du nouveau cabinet, axé sur l'apaisement, la justice, le vote du budget et la surveillance des problèmes extérieurs. Il est à noter qu'à plusieurs reprises, le journal éprouve le besoin de justifier la participation du parti radical au gouvernement; à cet égard, le Bulletin Quotidien du vendredi 16 est le plus significatif :

"Ce que nous pouvons dire, c'est que les radicaux ont, une fois de plus, fait leur devoir. Cela ne leur épargnera aucune attaque, aucune injure. Elles viendront des parties qui siègent avec eux au gouvernement. Ce sera une nouvelle et magistrale manifestation de la lâcheté humaine... un jour viendra où le pays saura reconnaître ceux qui, avec désintéressement, auront surtout pensé à son avenir".

Le samedi 17, les deux Quotidiens annoncent la constitution d'une commission d'enquête parlementaire "chargée d'instruire sur les responsabilités encourues au cours de l'affaire

Stavisky". Ainsi cette fameuse commission, si longtemps réclamée, se trouvait enfin réalisée, mais à quel prix !

Le mardi 20, les deux journaux titrent en première page:

"La Chambre vote la nomination d'une Commission d'enquête de quarante quatre membres, chargée de rechercher les causes, les origines et les responsabilités des évènements du 6 février et des jours suivants."

Le samedi 24, les deux commissions se réunissent pour la première fois, la seconde est présidée par Laurent Bonnevey. Celui-ci devait publier, un an plus tard, le compte-rendu détaillé des "journées sanglantes de février 1934"; il concluait en ces termes:

"La défense de l'Idée exigera-t-elle donc toujours le sacrifice de la vie? Et les anniversaires des journées fratricides demeureront-ils longtemps encore ceux que les hommes célèbreront avec le plus de ferveur ?"<sup>13</sup>

Ainsi dans les luttes cruelles qui ont opposé les Français entre eux, les quotidiens niçois ont pris l'attitude qui correspondait à leurs options politiques lendemain des émeutes, le jeudi 15 février, "L'Éclaireur", par la plume de Camille Mauclair couvre une dernière fois de lauriers le peuple, de Paris se soulevant, selon lui, pour la défense de la République en face des canailles voulant la dilapider:

"Cette opinion réveillée ne se rendormira plus. Elle veillera, et avec une méfiance prompte, si on la déçoit, à de terribles retours. Elle est redevenue un Pouvoir en face du parlementarisme".

Plus lucide, "Le Petit Niçois" titre les conclusions politiques des émeutes parisiennes et prend assez bien conscience de ce qui s'est passé; le jeudi 22 on lira dans l'éditorial, signé XXX, et après que Daladier eut été critiqué pour sa faiblesse, son irrésolution, sa trop grande sensibilité aux fluctuations parlementaires plutôt qu'à l'état d'esprit du pays " :

"Dans la journée du 6 février les institutions républicaines ont subi un véritable assaut de la part des éléments fascistes de la capitale. Il s'agit bel et bien, d'un coup d'État qui a échoué, mais qui a abouti à la démission du Cabinet Daladier et à la constitution d'un gouvernement d'Union Nationale.

A long terme, le 6 février 1934 est une des grandes dates de la droite française le début de son opposition au régime parlementaire. Comme l'écrit Maurice Duverger, 1934 est le point de départ d'une longue évolution dont 1958 constitue le point d'aboutissement :

"Le coup d'État du 13 mai 1958, entraîne l'avènement d'un régime nouveau, qui reste parlementaire en son principe, mais diffère profondément de ceux de 1875 et de 1946. En fait, depuis l'émeute du 6 février 1934, la "légitimité" parlementaire était remise en question".<sup>14</sup>

Certes, les journaux niçois n'ont jamais pris conscience de l'ampleur des manifestations parisiennes, mais que pouvait-on attendre de la part de quotidiens provinciaux dont le rôle n'est que de suivre l'actualité au jour le jour et de ne pas trop chercher à dégager les causes et les conséquences profondes des évènements? Saluons simplement, au terme de cette étude, la liberté de ton des quotidiens niçois, la virulence de leurs attaques dans leur option politique, toutes choses dont bien des journaux d'aujourd'hui ont oublié jusqu'à l'existence.

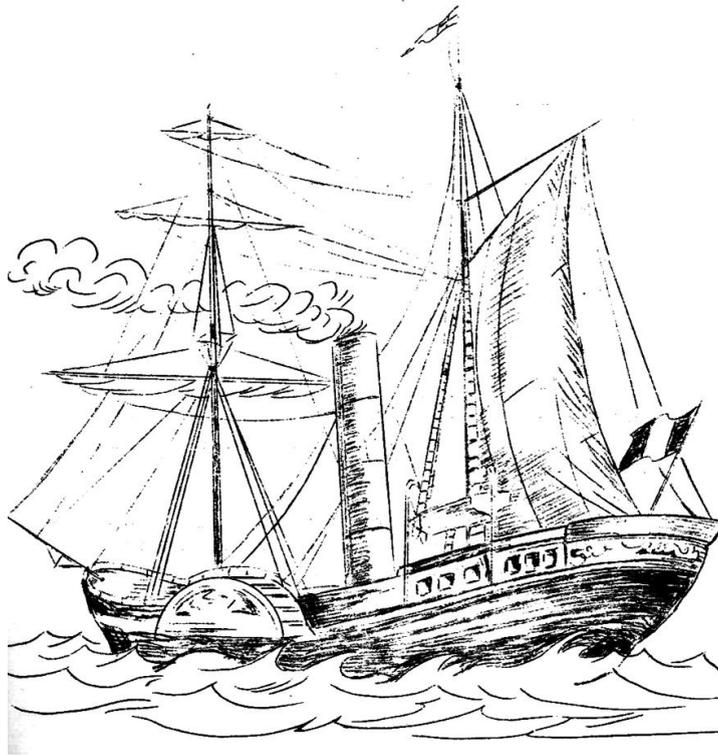
---

<sup>13</sup>L. Bonnevey: Les journées sanglantes de février 1934, p.249.

<sup>14</sup>Maurice Duverger: Institutions politiques et Droit constitutionnel. Coll. Thémis Paris 1960.p.445.

**LES DÉBUTS DE LA  
NAVIGATION À VAPEUR  
AU PORT DE NICE (1830-1840)  
SÉRIE. Z  
DES ARCHIVES DES  
ALPES-MARITIMES**

**PAR R. TRESSE**



*Exposition Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille.  
Cent cinquante ans d'art et d'économie en Provence. Aix-en-Provence 7 juillet-23 août 1964.*

## **I.- NICE PORT DE TRANSIT ENTRE GÈNES ET MARSEILLE, A PARTIR DE 1816.**

En 1815, la Maison de Savoie sort agrandie des épreuves que lui ont infligées les guerres de la révolution et de l'Empire français.<sup>15</sup>

L'annexion des territoires de la république de Gênes accorde au Prince piémontais le grand port nécessaire à ses ambitions, elle décide de sa vocation italienne. Nice n'est plus le seul port du Piémont comme en 1792. Son déclin économique est confirmé dès 1818. Il retrouvera de l'activité quelques années plus tard, grâce à son rôle d'escale de transit des huiles d'olive entre la Mer Tyrrhénienne et Marseille.

La place de commerce de Nice portera peu à peu son attention sur la navigation à vapeur, car elle met fin à son isolement relatif, aux lenteurs de la marine à voile, en la reliant avec promptitude et régularité aux côtes de la Toscane, de la Ligurie, de la Provence et du Languedoc. Cette évolution s'accomplira à partir de 1830.

## **II.- LA NOUVAUTE DE LA NAVIGATION A VAPEUR ENTRE 1823 ET 1830.**

Dans l'état présent de nos connaissances, rares sont les premiers témoignages sur l'apparition de bateaux à vapeur à Nice. Celui du chroniqueur niçois, l'abbé Bonifacy n'en est que plus précieux. Parmi de nombreux cahiers, dont le premier commence en 1792, il mentionne l'arrivée d'un bateau à vapeur le 14 avril 1823.

"Aujourd'hui est entré dans notre port un bâtiment américain qui marche sans voilure et au moyen du feu (per via di foco), et que l'on appelle pour cela bateau à vapeur. Il marche par

---

<sup>15</sup>Au Traité de Paris en 1796, le Piémont cède le Comté de Nice à la France. En 1798, le roi quitte Turin pour se réfugier en Sardaigne. Il revient dans sa capitale le 18 mai 1814, grâce à l'Autriche et à l'Angleterre. Les possessions de Gênes lui sont accordées en récompense de sa fidélité.

tout vent et même par vent contraire et à grande vitesse."<sup>16</sup>

Bonifacy exprime l'étonnement que cause un navire libéré de la servitude des vents. Il relève le grand nombre de curieux venus voir le bâtiment ainsi que la promenade offerte par le commandant de bord à 200 personnes qu'il conduit à l'embouchure du Var en 20 minutes. Après une escale de deux jours, le navire se dirige vers Gênes.

De 1815 à 1830, la correspondance du Consulat de France à Nice ne fait aucune allusion à la navigation à vapeur. Bertrand de Candolle, Marseillais, ancien marin, consul de 1814 à 1826, puis une égale indifférence à ce sujet.<sup>17</sup>

Le premier témoignage connu vient du premier consul envoyé par la monarchie orléaniste. Il est de décembre 1830. Dès lors, les représentants français successifs nous entretiennent de navigation à vapeur. Les dépêches du Consul général de Gênes à son collègue de Nice, enrichissent nos informations.<sup>18</sup> Grâce à eux nous suivons par de menus détails la curiosité des premiers jours, les débuts difficiles des pionniers, l'adaptation progressive des usages traditionnels à la navigation mécanique, vus d'un port secondaire à mi-chemin entre Gênes et Marseille.

Un mouvement de curiosité comparable à celui de 1823, entraîne la ville vers le Port le 29 décembre 1830 lorsqu'y fait relâche le bâtiment de guerre français "Le Rapide", pourvu d'une machine à vapeur de 80 chevaux, construite à Cherbourg. Il accomplit le trajet Toulon-Nice en 12 heures.<sup>19</sup> Cette escale retient l'attention des hautes autorités sardes. Le Gouverneur de la province, le Commandant de l'artillerie, l'État major, les officiers de la garnison, les dames elles mêmes rendent visite au navire. Le Commandant offre à ses invités une promenade en mer vers la rade de Villefranche et retour. Ce fait divers de la vie portuaire niçoise, que le Consul Naslet rapporte avec fierté, marque sans ambiguïté l'intérêt porté à la navigation à vapeur en cette fin de l'année 1830, alors que les relations politiques sont méfiantes entre la Monarchie piémontaise et la Monarchie constitutionnelle orléaniste. L'intérêt de la nouveauté ne semble pas émoussé depuis 1823.

### III.- LA NAVIGATION COMMERCIALE GÊNOISE DE 1831 à 1836.

Des préoccupations toutes politiques nous apportent indirectement des informations sur la navigation à vapeur gênoise dans ses relations avec Nice. De 1831 à 1832 les menées de la duchesse de Berry mettent en émoi tous les consuls de France de Naples à Nice. Leur attention est attirée vers les agissements d'un personnage entreprenant, le Gênois Di Ferrari, lorsqu'il met son bateau à vapeur au service du Comité légitimiste français de MASSA dans les États du duc de Modène. De toute une littérature politique, retenons les seules indications économiques venues à la connaissance du consul de Gênes à Nice.<sup>20</sup>

Ferrari est à l'origine d'une première tentative en vue de rétablissement d'une ligne de cabotage par bateau à vapeur entre Naples et Marseille par Civita Vecchia, Livourne, Gênes, Nice et Marseille. Le navire est le COLOMBO, dont la coque construite à Gênes, est pourvue d'une machine venant d'Angleterre. Si nous en croyons les consuls, nullement portés à

---

<sup>16</sup>M. Léo Imbert, Archiviste paléographe honoraire, a bien voulu nous communiquer cette précision avant la parution de l'étude qu'il a consacrée à l'abbé Bonifacy, chroniqueur niçois. Qu'il en soit ici remercié.

<sup>17</sup>Archives du ministère des affaires étrangères –Sardaigne- Consulat de Nice 1815 tomes 18 à 21. – Archives départementales des Alpes-Maritimes - Répertoire numérique de la série Z. Consulat de France à Nice 1814-1860. Nice 1912- in 4° 7p.

<sup>18</sup>A.D.A.M. Série Z 49 - Correspondance du Consul Général de France à Gênes avec le Consulat de Nice.

<sup>19</sup>A.D.A.M. Z 61 Nice, le 29 décembre 1830. Le navire porte 60 hommes d'équipage et 6 pièces de canon de 12 livres.

<sup>20</sup>Les allusions aux bateaux à vapeur Le Colombo et le Carlo-Alberto se sont dispersées dans les liasses et registres Z39, 49, 63, 100, 300, 340, 263, 31 janvier 1831; Z100, 3 février 1831; Z340, Gênes 16 janvier 1852 ; Z100, 24 avril 1832 et 20 août 1832 ; 18 février 1834; Z300, 8 septembre 1831.

l'indulgence, la clientèle boude le nouveau mode de locomotion, l'exploitation est déficitaire. Le bâtiment saisi, est mis en vente par les créanciers Ferrari arme un nouveau vapeur, le CARLO ALBERTO. La duchesse de Berry lui accorde des subsides en paiement des courriers secrets qu'elle adresse à Marseille. La surveillance politique dont le navire est l'objet, nous vaut des renseignements suivis par ses mouvements.<sup>21</sup> Il accomplit 5 voyages entre le 18 janvier et le 24 avril 1832. À la première sortie, le Carlo Alberto n'embarque pas assez de passagers pour couvrir ses frais jusqu'à Marseille, aussi ne va-t-il pas plus loin que Nice. Le second voyage du 31 janvier 1832 n'est pas plus heureux "Arrivé à Nice avec 10 passagers, il est retourné tristement à Gênes pour en sortir quand il plaira à Dieu."

Les sixième voyage est celui de la conjuration du 24 au 29 avril 1832 de Massa à Marseille. Il se termine par l'internement du navire après l'échec du complot. "le bateau conspirateur", selon l'expression du consul de France à Nice est libéré et réapparaît au port, à l'été de 1833. Le 20 août, le gros temps ne lui permet pas l'entrée ; il débarque 18 passagers à Villefranche. Il s'appelle alors l'ANDRÉA DORIA et continue son service dans la gène.

Le 18 février 1834, le consul consacre une lettre explicite aux difficultés du navire gênois. "Le Caria Albert, nommé aujourd'hui l'Andrea Doria, est arrivé à ce port le 13 de ce mois. Nota bene qu'il n'avait que 3 passagers à bord en venant de Gênes et que lorsqu'il a repris la route de ce point, le 15, il n'en a embarqué que quatre ! Or comme il est notoire pour tout le monde que les frais auxquels ce bateau à vapeur est assujéti s'élèvent pour ce double voyage, en comprenant la consommation de charbon, l'entretien des 18 hommes d'équipage, le droit d'ancrage etc... à 1.595 Fr, sans autre compensation que celle de ces passagers, on se demande si l'on peut gaspiller aussi volontairement un capital aussi considérable pour le bon plaisir de montrer aux habitants de Nice l'ancien Bâtiment de la duchesse de Berry. Le temps ne tardera sans doute point à nous révéler quel peut être le motif d'une navigation aussi onéreuse, motif d'autant plus justifiable de soupçons qu'on ne peut que remarquer, bien que ce navire ait perdu son nom, que le nommé ZAHRA n'a point censé pour cela d'en être le capitaine et le sieur FERRARI d'en diriger l'administration.

Le Consul poursuit André Doria de ses sarcasmes. Au 12 avril, il nous apprend que le navire a subi des avaries successives. Peu de personnes y prennent passage. Il stationne 5 à 6 jours à Nice et ne rassemble pas plus de 2 ou 3 passagers. Il se crée des revenus en organisant des promenades en mer jusqu'à Monaco moyennant 5 francs par personne.

Le 22 juillet 1834, le Consul signale l'arrêt de l'exploitation. "L'André Doria cesse ses voyages devenus dangereux par les accidents qui s'y renouvellent à chaque traversée. Malgré la baisse de ses tarifs, personne ne veut plus s'y aventurer."

Ferrari arme un nouveau bateau, "Le Commerce de Gênes". Il travaille, cette fois, pour le compte de Don Miguel en révolte contre le trône du Portugal, dès octobre 1834. Le bâtiment usé entre en désarmement en août 1836<sup>22</sup>.

Préoccupés de surveillance politique, les Consuls ne manifestent pas d'indulgence à l'égard de Ferrari. Ils sont attentifs aux passagers, indifférent au fret s'il en existe. Ils n'en attestent pas moins la présence d'une navigation génoise de 1830 e 1836, due à l'initiative d'un homme, à laquelle le port de Nice est directement intéressé. Ce pionnier pittoresque ne réussira pas à donner confiance dans la navigation à vapeur, il n'en a pas moins affirmé sa présence.

D'autres entreprises menées de façon plus commerciale entre Gênes et Marseille, semblent s'être implantées. Entre 1838 et 1840, le correspondance consulaire fait allusion à des

---

<sup>21</sup> A.D.A.M. Z 49 - Consul général de Gênes au consul de Nice. Gênes 16 janvier 1832. "Le nouveau paquebot à vapeur sarde le Charles-Albert partira d'ici le 18 de ce mois. Je vous engage-à ouvrir les yeux sur les passagers qui sont à bord."

<sup>22</sup>Allusions au navire "Le Commerce de Gênes". Z.48. Nice, 23 octobre 1834. "Chaque fois qu'il relâche à Nice, il a des entrevues secrètes avec M. Le Général de Venanson qui lui remet des plis volumineux." Z.49. Gênes le 6 sept 1836. Annonce du désarmement du bateau.

navires toscans de Livourne : Léopold II, le Romulus<sup>23</sup>, l'Étrusque<sup>24</sup>, à des navires sardes, le Dante, le Giano, dont la régularité des services semble assurée sans que les Consuls donnent sur ces navires des précisions hors de leurs attributions.

#### **IV.- LES COMPAGNIES DE NAVIGATION MARSEILLAISES A NICE DE 1834 à 1840.**

La correspondance du Consulat de France à Nice ne donne pas des informations égales aux précédentes en ce qui concerne les premières initiatives marseillaises vers Nice. Entre 1830 et 1834, les vapeurs ne semblent pas avoir été autorisés à s'y livrer à des escales régulières, en concurrence avec les navires sardes.<sup>25</sup> De 1830 à 1852, la Monarchie de Turin est en froid avec la Monarchie des Orléans établie à Paris et la province de Nice garde ses distances vis-à-vis de la France. La tension décroît en 1835. Les archives municipales de Nice donnent une indication positive sur l'année 1854.

En janvier 1834, Auguste DUMAIL junior, adresse une requête à MM. Les Consuls et Conseillers de la ville de Nice, administrateurs du Port. Il propose d'instituer à Nice une escale régulière de la ligne de paquebots à vapeur dont on projette l'établissement entre Nantes, Bilbao, Santander, la Corogne, Cadix, Lisbonne, Gibraltar, Malaga, Valence, Barcelonne, Cette, Marseille, Cannes, Gênes, Livourne, Civita Vecchia et Naples, Le premier paquebot de la ligne, l'OCEAN pourvu à Londres d'une machine perfectionnée des ateliers Mandslay sons and Filds, est attendu à Marseille.<sup>26</sup>

"Pourvu à Londres d'une machine perfectionnée des ateliers Mandslay sons and Filds, est attendu à Marseille.

Le démarcheur en arrive au point important de sa requête. Un contrat d'escale hebdomadaire peut être conclu avec l'administration autonome du Port de Nice à la condition de voir la municipalité renoncer à son usage de taxer les navires à vapeur étrangers selon leur jauge brute, en acceptant une jauge bornée à la capacité utile. Ainsi l'Océan, bateau de 200 tonneaux serait taxé, en ce qui concerne les droits de port, sur les 60 tonneaux utilisables pour le transport des marchandises, "tout le reste étant occupé par la machine à deux moteurs, les magasins à charbon et le logement des passagers auxquels il a fallu donner du large et des appartements séparés."

De toute évidence, la municipalité ne se rend pas à toutes ces bonnes raisons. Elle entend tirer parti au maximum des redevances sur les bateaux étrangers.

Des témoignages postérieurs portent à croire qu'elle accorde un dégrèvement de 15%

---

<sup>23</sup>Z.49. Gênes 23 février 1837. "Le Romulus ne tardera pas beaucoup maintenant à se mettre en marche, il ira à Nice. Départ pour Livourne et Civita Vecchia les 2 et 18 de chaque mois, pour Nice et Marseille les 10 et 25. Arrivée à Gênes de Marseille et Nice les 1er et 7 de chaque mois, de Civita Vecchia et Livourne les 9 et 14.

<sup>24</sup>Z.68. Nice le 13 octobre 1838. Escale de l'Étrusque. Raymond, Consul de Hollande à Nice, est l'agent de la compagnie toscane.

<sup>25</sup>En 1831, le consul de France à Nice fait allusion à l'IRIS allant de Marseille à Naples par Gênes. On y saisit des papiers compromettants au départ de Marseille. Le consul général de Gênes entretient son collègue de Nice des passagers du Sully et du Henry IV, des frères Bazin de Marseille. M. Le Docteur Mars a bien voulu nous préciser que cette absence des navires français à Nice est admise par les spécialistes. Le catalogue illustré de l'Exposition rétrospective de la navigation à vapeur Marseille 1929, Société du Sémaphore, n'y fait aucune allusion. La Maison Charles et Auguste Bazin, à partir du 12 mars 1831 expédie sur Gênes les 2 premiers vapeurs ayant leur attache à Marseille.- Z.49 -Le Sully porte le courrier de France à Gênes. Le Henry IV fait naufrage sur les cotes de Toscane en 1835.

<sup>26</sup>Archives municipales de Nice- 3.0.2.- Marine correspondance t.8. Requête d'Auguste Dumail junior. Actionnaire et Directeur à Nice. Maison Bovis n°7 face le Port à MM. les consuls et conseillers de la Ville de Nice, administrateurs du Port. Sans date. Note ajoutée: Nizza li 13 Gennano 1834 par l'Intendance sarde; sur le navire "l'Océan"; voir Exposition rétrospective de la Navigation à vapeur à Marseille 1818-1900. Catalogue 1929 -"L'Océan", construit à Paimboeuf, assure le service Marseille-Nice jusqu'à Naples. Il est construit pour le compte de Cartairade et Cie

sur le tonnage brut. L'escale est assurée car en septembre 1834, sont débattus des problèmes de quarantaine à l'égard des vapeurs français, justifiés par la fréquence des épidémies de choléra sévissant alors. Le 2 septembre 1834, l'"Océan" et ses 15 passagers sont frappés d'une quarantaine à percer à Villefranche. La durée en est arrêtée entre le Conseil de Santé de Nice et le Consulat.<sup>27</sup> La liaison Marseille-Nice par les vapeurs français est compromise par les fréquentes mises en quarantaine dont elle est frappée au cours de l'année 1835.<sup>28</sup> La compagnie, aux mains de Lyonnais, est en faillite à la fin de 1836.<sup>29</sup> Elle n'a pu braver les contingences sanitaires et politiques qui lui étaient imposées.

Malgré les déboires passés, une nouvelle initiative marseillaise porter ses fruits. En novembre 1837, elle met en service, avec escale à Nice, deux vapeurs Le Rhône et L'Hérault, bien connus dans l'histoire de la marine marchande. Ils firent une longue carrière entre Marseille, Sète et Nice, dans le transport des huiles d'olive et des vins.<sup>30</sup>

Désormais, la navigation à vapeur entre dans l'histoire économique et cesse d'intéresser l'histoire des origines.

## V.- LE TRIOMPHE DE LA NAVIGATION A VAPEUR.

En dépit des obstacles dressés devant le nouveau mode de navigation: méfiance des usagers, hostilité de la marine à voile, opposition politique ou administrative, épidémies, celui-ci s'impose en moins de sept ans sur les côtes ligures, provençales et languedociennes de 1831 à 1837. La concurrence victorieuse livrée aux voiliers français par les vapeurs de la même nation est vigoureusement exprimée par deux témoignages consulaires, l'un de décembre 1837, l'autre de février 1840.

En l'année 1837, au port de Nice, les voyageurs disposent de plusieurs compagnies toscanes, sardes ou françaises assurant un service hebdomadaire entre Marseille, Gênes et Naples. Ils ont perdu les appréhensions qu'ils avaient contre elles cinq ans plus tôt. Les vapeurs accomplissent le trajet Nice-Marseille ou Nice-Gênes en 12 à 16 heures. Il n'y a pas encore de gain substantiel sur la marine à voile qui, par bon vent, effectue le trajet -dite-Gênes en 14 heures. Toutefois, le vapeur donne des chances de régularité et de sécurité que n'offre par le voilier. Dès 1831, aux temps héroïques du "Colombo», un billet de 40 francs en première classe

---

<sup>27</sup>A.D.A.M. Z.7 - Nice 1er sept. 1834. "Pour éviter au paquebot l'Océan des contrariétés auxquelles il ne se serait pas attendu en arrivant à Nice, venant de Marseille, on a jugé à propos de faire établir la question de la quarantaine dès à présent avec l'intervention de M. Brambille, agent du dit paquebot en cette ville". Le Conseil de Santé de Nice maintient une quarantaine de 5 jours en comptant le jour de l'arrivée et celle du départ. L'"Océan" sera contraint à 3 jours d'attente. Le second bateau de la Compagnie suit le même sort en décembre 1834. Sur les entraves apportées à la navigation française par les quarantaines sardes, voir les nombreuses protestations des consuls adressées au comte de Cessole, président du Conseil de santé de Nice.

Z.7 -1er sept.1834 -Z.14 -Nice 3 oct.1834 et 27 déc.1834. Z.66 - Nice 2 janv.1835, une décision soudaine des autorités impose une quarantaine de 21 jours à tous nos bâtiments. "La peur ôte tout raisonnement".

<sup>28</sup>Z.257- Nice 5 févr.1835 - Les quarantaines au lazaret de Villefranche sont onéreuses. Les vivres y sont à un prix élevé et il est interdit de se ravitailler à Nice. Z.15 - 4 sept. 1835 - 15 jours de quarantaine en rade de Villefranche aux provenances de Marseille, 10 jours aux provenances de Gênes. Z.40 - Gênes 6 août 1836 - "nous maudissons de grand cœur, Monsieur, la disparition de "l'Océan" et de la "Méditerranée" puisque vous ne pouvez pas maintenant venir à Gênes.

<sup>29</sup>Z.15 Nice 14 décembre. 1837- Cette compagnie vient d'affréter pour le service entre Marseille et Nice, un bateau à vapeur de 203 tonneaux et sous peu de semaines un autre de la même force.

<sup>30</sup>Z.41 - Nice, 26 janvier 1838." depuis deux mois environ, les directeurs des bateaux à vapeur Le Rhône, L'Hérault et Marseillais, ont établi un service régulier entre Marseille, Cette et Nice. Le 20 avril 1844, le capitaine de L'Hérault a oublié le rôle de l'équipage à Marseille. Le consul de France régularise la situation. L'équipage comprend 15 personnes: un capitaine, un second, un mécanicien, un maître d'équipage, 4 matelots, un mousse, un cuisinier, un aide-cuisinier.

et de 30 francs en seconde, permet le voyage Nice-Gênes. L'on est loin des deux jours et demi de felouque gênoise à 12 rameurs conseillée par Toby Smolett en 1765, soixante dix, ans plus tôt, avec obligation d'apporter son matelas.

En ce qui concerne le fret, la concurrence des vapeurs est explicitement exprimée dans une requête des capitaines français de bateaux à voile, transmise par le consul à son département le 14 décembre 1837. Vingt et un d'entre eux, présents au port de Nice, signent une pétition acerbe contre la réduction de 50% des droits d'ancrage et de fanal accordés dans les ports sardes et français aux bateaux à vapeur. Ils demandent une semblable faveur, "en raison de leur bénéfice si borné attaché à la marine de petit cabotage".<sup>31</sup>

L'inquiétude des capitaines de felouques et de tartanes exprimée en décembre 1837, trouve sa justification trois ans plus tard.

Le 18 avril 1840, le consul de France à Nice précise que le transport des huiles d'olive venues en transit de la mer Tyrrhénienne à Nice est confié pour la plus grande partie aux vapeurs français entre Nice et Marseille. Désormais plus réguliers et plus rapides que les voiliers, ils transportent en 3 ou 4 jours, les futailles d'huile de tous temps confiées à de petits caboteurs à voile, accomplissant le même trajet en 2 ou 3 mois à la mauvaise saison.<sup>32</sup>

Les sociétés de navigation à vapeur marseillaises ruinent les caboteurs à voile français et assurent pour trois quarts de siècle l'extension du commerce des huiles d'olive à Nice.<sup>33</sup>

## VI.- LA TRANSFORMATION DES USAGES MARITIMES.

La correspondance consulaire est explicite sur les perturbations apportées dans les usages maritimes par la navigation à vapeur. Nous en ferons un rapide inventaire.

### **Le ravitaillement en combustible.**

Durant vingt ans, la navigation à vapeur dans les ports secondaires de la Méditerranée, pose le problème du ravitaillement en charbon. Les machines sont lourdes, leur rendement mécanique faible. La coque ne peut emporter une grande quantité de combustible.<sup>34</sup> Les

---

<sup>31</sup>Z.15- Nice 14 déc. 1837 - Consul à Direction commerciale des A.E. "Le commerce de petit cabotage commence à se ressentir de la rivalité que cette nouvelle industrie vient d'établir contre lui en étendant comme elle vient de le faire à Marseille, le nombre des sociétés exploitant tous les genres de spéculations commerciales du Midi de la France. Indépendamment, en effet, de celles qui ont enlevé à ce cabotage une grande partie des frets naguère exclusivement assurés aux bateaux de La nouvelle, d'Agde, Cette et de tous les points de la côte compris entre ces divers ports et Marseille, il vient de se former dans cette dernière ville, une compagnie dont le but est de faciliter entre Nice, Marseille et Agde, des moyens d'envoi et d'échanges de marchandises plus prompts que ceux offerts jusqu'à présent par les bâtiments à voile. Cette compagnie vient d'affecter pour le service hebdomadaire entre Marseille et Nice un bateau à vapeur de 213 tonneaux et sous peu de semaines, un autre de la même force" (allusion au "Rhône" et à "L'Hérault").

<sup>32</sup>A.D.A.M. Z.16 et Z.352 - Nice, 18 févr. 1840. "Le mouvement de la côte sarde a pris une croissante activité par ses envois à Nice depuis l'établissement des bateaux à vapeur français. Les pyroscaphes viennent alternativement et quelques fois deux fois par semaine (Le Rhône et L'Hérault) chercher des huiles fines pour Marseille et Arles. Le commerce de Nice a trouvé de grands avantages dans ce mode d'expédition des huiles. En opérant ses envois à bord des pyroscaphes français, il calcule avec précision la durée du voyage aussi bien que celui d'une lettre mise à la poste. La marchandise est rendue à l'heure et à la minute à sa destination, tandis qu'avant l'emploi de ce moyen, ces envois se faisaient par navire à voile et ce qui était calculé par les spéculateurs devoir se faire en 3 ou 4 jours, se prolongeait jusqu'à 2 ou quelquefois 3 mois après le départ, inconvénient qui compromettait les intérêts du chargeur de ces huiles fines expédiées ordinairement pour l'intérieur de la France et dont le retard faisait naître souvent des contestations entre l'expéditeur et le consignataire.

<sup>33</sup>Z.22 Correspondance avec la Direction commerciale. En juin 1854, la décadence de la marine à voile française entre Marseille et Nice est consommée. "Chaque bateau à vapeur d'un tonnage de 200 tonneaux absorbe à lui seul la charge de plusieurs petits bâtiments dont le jaugeage est ordinairement de 20 à 30 tonneaux. Malgré l'élévation du fret sur les paquebots, toute navigation à voile disparaît sur les lignes desservies par des compagnies à vapeur."

<sup>34</sup>Au début du XIXe siècle, les experts jugent que la nouvelle navigation demeurera confinée au cabotage côtier.

prévisions concernant la quantité de charbon nécessaire à une traversée déterminée sont souvent déjouées par les vents et les houles contraires. Des points de ravitaillement rapprochés sont nécessaires. Nice s'adapte graduellement à la fonction de port charbonnier et ses commencements ne manquent pas de pittoresque.

Le 27 avril 1832, le "Carlo Alberto" en fait la cruelle expérience. Il ne trouve pas à Nice le gros charbon de chaudière qui lui est nécessaire, mais un combustible de forge plus fin et inutilisable. Il se rabat sur les ressources locales, en achetant mille quintaux de Nice<sup>35</sup> soit 46 T, 800, de gros bois à brûler qu'il charge tard dans la nuit après avoir longuement parlementé avec la douane, car l'exportation de bois à brûler est interdite. Ce contretemps compromet le soulèvement de Marseille, tenté le surlendemain. Le Préfet orléaniste était informé aussi bien que les conjurés et se présente en force devant eux.

Traditionnellement, les négociants en combustibles se fournissent de bois et de charbon de bois dans l'Estérel et en Corse. Ils annexent à leur commerce la vente du charbon de forge et au charbon domestique dont on fait alors un petit usage. Ils étendent désormais leur activité au ravitaillement des navires. Les stocks sont incertains, car l'approvisionnement est assuré par des bricks à voile, venant du bassin houiller d'Arles ou bien d'Angleterre. C'est dire qu'ils demeurent soumis aux lenteurs comme aux irrégularités de la marine à voile. Aussi le charbonnage à Nice, ville sarde, est-il longtemps aléatoire, tant comte il l'est à Antibes, ville française.

Le consulat de France intervient directement chaque fois que les paquebots poste de la ligne Toulon-Ajaccio, entreprise surveillée par l'état, dont les commandants de bord sont des officiers de la marine de guerre, font une relâche forcée à Nice afin de compléter leur provision de combustible. Il est parfois nécessaire de négocier longuement avec les dépositaires étant ceux-ci redoutent de ne pas constituer assez rapidement leurs dépôts. Même dans les années 1844 et 1845, les navires en sont encore à quêter de ci de là, leur approvisionnement. Tel bateau-poste en relâche forcée à Antibes, reviendra à Nice pour charbonner et de là, se rendra à Ajaccio pour y compléter ses réserves.<sup>36</sup> Un état des marchandises entrées dans le port de Nice, lors des années 1845 à 1847, années de grande dépression économique.<sup>37</sup> Ce tonnage est régulièrement inférieur à celui du bois à brûler importés.

### La réparation des avaries

La réparation des avaries causées aux machines ne sera pas possible à Nice avant 1845.

<sup>35</sup>Le quintal de Nice est de six cube de 7 k°, 800, soit 46 k°, 800.

<sup>36</sup>Nous donnons ici quelques aperçus sur les incertitudes du charbonnage entre 1836 et 1855 : Z.65- Lettres à divers, 28 déc. 1836- Relâche forcée du bateau postal "Le Var". Achat de 8 tonneaux de charbon de terre, embarqué la nuit de Noël. Consul à Gérard fils, armateur à Toulon. Facture de Brambille. Charbon 408 fr, le bateau qui l'a porté 3fr - Portefaix 16fr -acte de l'expédition 18 fr50 - Le tonneau de charbon est payé 51fr. Z.306 -7 août 1843- Le paquebot poste "Le Bastia", à son premier voyage de retour, relâche à Nice. Un coup de vent violent du N-O l'a fatigué toute la nuit et lui a fait user sa provision de charbon. Il trouve 20 tonneaux de charbon disponible. Z. 356 - 2 janv.1841- Relâche forcée du bateau postal "Le Lycurgue". Demande 15 tonneaux de charbon, en trouve 8 auprès d'Adrien Gilly, agent des paquebots français de commerce "seul dépositaire du peu de charbon de terre qui existe en cette ville". Devant la difficulté de se réapprovisionner en hiver l'agent demande 60fr de la tonne, ramené à 51fr50 après marchandage. Z.37-12 juil.1845- Le vapeur de l'État, "Le Brasier", chargé de mission hydrographique, demande 50 tonneaux de charbon. Il en trouve 10 et décide de compléter son approvisionnement à Ajaccio. Z. 358- 16 sept.11-346- "Le Brasier" venant de Toscane, achète 8 tonneaux de charbon à 46fr la tonne. Z. 37- idem - "L'Antilope" allant de Bastia à Antibes, n'y trouve pas de charbon et viens à Nice Z 37- 19 mars 1855- L'Aviso mixte français "Le pingouin", se pourvoit à Nice de 20 tonnes de charbon anglais au prix global de 1.598,87. -13 oct.1855- L'avis "Météor" achète 120 tonneaux de charbon "que nous avons eu le bonheur de trouver chez un négociant ordinairement mal approvisionné.

<sup>37</sup>Archives municipales de Nice - Marine - État des marchandises entrées dans le port de Nice.- Poids exprimés en kilogrammes

année	1845	1846	1847
Fossile	1.913.000	1.892.700	960.000

Le port possède deux chantiers navals confinés depuis 1830 dans la construction des bateaux de pêche. La ville compte six ateliers le petite mécanique, 20 serruriers forgerons, 8 ferblantiers d'aucun secours dans les réparations de grosse chaudronnerie. En 1845, s'établissent au port deux ingénieurs constructeurs mécaniciens et fondeurs français, Chamboret père et fils, capables d'exécuter des réparations urgentes que seules, jusque là, Gênes, Savone ou Marseille pouvaient assurer.

### **La jauge des navires**

L'appréciation du tonnage brut des navires, d'où découle le calcul des droits d'ancrage dans les ports, varie d'un état à un autre. Elle fut longtemps une pomme de discorde entre le Royaume de Sardaigne et la France. Elle provoqua de nombreuses négociations lors de l'apparition des bateaux à vapeur. Les opinions étaient divergentes en ce qui concernait l'abattement que l'on pouvait consentir aux nouveaux bâtiments, compte tenu de l'espace occupé par les machines et les soutes à charbon. Le gouvernement sarde, désireux d'encourager le progrès de la navigation à vapeur, négocie une suite d'accords de réciprocité avec le gouvernement français, auxquels se réfèrent les consuls.<sup>38</sup>

### **Les mesures libérales du gouvernement de Turin.**

Désireux de participer au grand événement européen et américain du nord qu'est l'extension de la navigation à vapeur, ne sont pas acceptées sans réticences au port de Nice pour des raisons spécifiquement locales.

En 1914, lors de la retraite Française, il a retrouvé ses privilèges administratifs et douaniers antérieurs à 1792. Il est administré par une commission municipale sous la présidence du premier consul noble de la ville. Aucun droit de douane ne frappe les marchandises étrangères; seule existe une taxe de dénombrement et de pesée des colis. Les droits de pilotage, de fanal et de stellage constituent les seules ressources de la commission pour l'entretien du port, aussi résiste-t-elle à toute mesure susceptible de diminuer ses revenus.

Elle entend compter dans le jaugeage brut des navires nouveaux l'espace occupé par les machines. Elle résistera de son mieux à l'abattement de 15% mis en usage en 1836. De là, entre 1837 et 1840, les réclamations adressées au Consulat de Nice par les armateurs de Toulon et de Marseille.<sup>39</sup>

L'accord franco-sarde du 29 mai 1841 portant l'abattement des droits de jauge à 40% provoque de nouvelles controverses. Elles mettent en branle le consulat de Nice, le Consulat général de Gênes, l'ambassade de France à Turin, l'Amirauté de Gênes et la Commission municipale du port de Nice. L'Amirauté de Gênes impose la réglementation générale du

---

<sup>38</sup> Z.65 - Ordonnance du 23 sept. 1836 - Les bateaux poste-sont dispensés des droits d'ancrage, de pilotage, de fanal. Le bateau poste de Corse, "Le Var", en relâche forcée à Nice le 26 déc. 1836, bénéficie de cette mesure. "Le Liamone" ayant relâché à Gênes en septembre se voit restituer 9fr indûment versés. Z.16 - Lettres à divers : en 1838, un traité de navigation entre la France et la Sardaigne, exempte des droits d'ancrage Les bateaux des deux pays venus en relâche forcée. - Un arrêté de l'Amirauté de Gênes du 29 mai 1841, réduit à 40% au lieu de 15%; le tonnage brut des bateaux à vapeur étrangers appartenant aux pays qui font bénéficier les steamers sardes du même avantage.

<sup>39</sup>L'une des plus caractéristiques est la protestation des armateurs du "Rhône" et de "L'Hérault" exposée par le consul à son ambassadeur à Turin, à la suite de rétablissement d'une ligne Marseille-Nice. Z.41 - 26 janv. 1838- "Ils réclament sur la manière dont on jauge leurs navires. La partie des pyroscaphes consacrée aux machines est comprise dans le tonnage. Un navire destiné à recevoir des marchandises jusqu'au poids de 207 tonneaux paye les droits auxquels serait soumis un navire de 233 tonneaux. Le droit est de 1Fr par tonneau pour l'ancrage, 0fr, 05 par tonneau pour le fanal de Villefranche. La différence de 76 tonneaux entre la France et les pays sardes provoque une dépense de 79fr, 60.

Royaume à l'Administration municipale du port de Nice.<sup>40</sup>

### **Les conflits avec les services portuaires.**

Depuis les temps helléniques, le soleil réglait les mouvements du port. Tout trafic cessait entre le coucher et le lever du soleil. Désormais les pyroscaphes ont une autonomie suffisante pour entrer ou sortir par leurs propres moyens sans tenir compte ni des vents contraires ni des calmes immobilisants. Chaque heure compte dans la dépense du combustible, les bateaux posta sacrifient au dogme de la régularité à tout prix avec le désir d'abrèger les relâches forcées. Cette idée nouvelle: accorder au temps une valeur que ne lui donnait pas la marine à voile, conduit à des conflits avec les services administratifs.

En avril 1842, l'administration du port de Gênes "veut maintenir pour les pyroscaphes l'obligation des heures d'arrivée et de départ avant la nuit". La protestation des Compagnies de navigation montre l'impossibilité de respecter la règle durant l'hiver, aussi des ordres sont-ils demandés à Turin.<sup>41</sup>

### **Les conflits avec les services de la police et des douanes.**

Les commissariats de police des parts sont mécontents de la navigation à vapeur. D'année en année, le nombre grandissant des passagers débarqués complique leur tâche dans le contrôle des identités. Les voyageurs étaient traditionnellement inscrits sur le rôle de l'équipage quand une felouque de 6 hommes d'équipage transportait au maximum 4 à 6 passagers. Les listes s'allongent et retardent les débarquements.<sup>42</sup>

A ce sujet, la France prend des mesures successives et contradictoires. Une décision du 11 août 1836 exempte les capitaines des vapeurs de l'inscription des passagers sur le rôle de l'équipage. La réclamation des consuls de France à l'étranger qui ne sont plus au courant des voyageurs débarqués, la fait révoquer. Le journal "Le Courrier français", n°149 du 18 février 1837, annonce le rétablissement de l'inscription des passagers au rôle de l'équipage selon la

---

<sup>40</sup>Z.354 -Gênes le 17 déc. 1342 -Protestation des armateurs marseillais .Théron et Cie et Segain frères, au sujet du droit de tonnage, irrégulier que l'on fait payer à Nice aux bateaux "Le Rhône", "l'Hérault", "Le Nantes" et "Bordeaux", au mépris du nouveau règlement de jaugeage établi en 1841 (accepté par l'Amirauté de Gênes, le 29 mai 1841). Le Consul général de France demande à l'Amirauté de Gênes de rappeler l'intendance maritime de Nice à la raison. L'ancienne jauge prévoyait 15% de réduction, le nouvelle 40%. Les trois vapeurs ont été envoyés à Gênes sur la foi de la nouvelle convention de réciprocité. Le Consul général de Gênes T. de Blanriez à Chateaugiron Consul. Chateaugiron Consul à Daprotis, chevalier commandant le port de Nice. Commission municipale. Z.50 - Gênes le 2 janv.1841- . Par décision de l'Administration supérieure de Gênes, les armateurs du "Rhône", "l'Hérault", le "Nantes" et le "Bordeaux" seront remboursés des droits d'ancrage payés au port de Nice du 1er juin 1841 à mai 1842. A.M. 3029 Marine correspondance - Consulat de France à gouverneur de la Province, Rudolphe de Maistre. Nice, 4 janv.1843- Le consul fait connaître la décision de l'Amirauté de Gênes, en date du 31 déc.1842. Marseille, 7 déce.1842, certificat du contrôleur des Douanes, chargé du Service de la navigation au Bureau de Marseille. Les navires à vapeur étrangers, sardes compris, sont jaugeés d'après les modes déterminés par notre ordonnance du 18 nov.1837, sauf les modifications suivantes: 1°/le plus grande largeur sera mesurée au-dessous du pont dans la chambre des machines, sur le vaigrage auprès de l'arbre des roues. 2°/ le produit des trois dimensions sera divisé par 3/80<sup>èmes</sup> et les 60/100<sup>èmes</sup> du quotient exprimeront le tonnage légal du bâtiment. Z.306 - Nice, 27 mai 1844. Rapport sur les droits de navigation que paient les navires français et sardes dans le port de Nice et ses dépendances.

<sup>41</sup>A.D.A.M. z.50- Gênes 29 avril 1842.

<sup>42</sup>Z.65- Lettres à divers- Consul à Girard fils, armateur du bateau poste "Le Var" à Toulon 26 décemb.1855- "Le Var" entre en relâche forcée à Nice le 24 déc. Après-midi. Les 117 passagers dont 89 militaires, sont consignés à bord: "Si on leur avait accordé la faculté de descendre à terre, il aurait fallu plus d'une journée avant que la police locale n'eusse pu régulariser leurs passeports. Or le navire n'avait que quelques heures à passer en ce port et ces heures étaient nocturnes. On ne pouvait autoriser les passagers à courir les rues et les cafés pendant la nuit de Noël sans inconvénients" Z.360-Nice 7 avril 1848- Le paquebot de l'État "Le Rhamsès" arrive au port de Nice le 5 avril et débarque 320 ouvriers sardes. En moins de dix ans on est passé de quelques unités à des centaines de passagers.

déclaration royale du 13 décembre 1728, prétention qui se révélera insoutenable devant le nombre sans cesse accru des voyageurs. La police des ports tient tête au nombre par la coercition. Elle interdit les descentes à terre pendant la nuit.

Les services de la douane ne procèdent pas autrement et pendant fort longtemps. Le 21 octobre 1851, le Receveur des douanes du port de Nice s'oppose à l'entrée en libre pratique du vapeur Ville de Grasse, car il se présente après le coucher du soleil. Le débarquement des dames lui-même est interdit.

### **Le service de Santé.**

L'essor de la navigation à vapeur bouscule les prudentes traditions des services de Santé. Aussi se montrent-ils des plus exigeants. Entre 1830 et 1845, le monde méditerranéen est la proie de nombreuses épidémies. Le péril vient de tous les horizons. La peste sévit à l'état endémique au Levant, à Chypre, à Tunis. Les peaux brutes, les laines, les chiffons de l'Afrique du Nord, les cotons du Levant sont constamment suspectés. La fièvre jaune menace l'Espagne. Un fléau nouveau, le choléra, se propage et compromettra l'essor de la navigation à vapeur. Les petits États de l'Italie se défendent contre ces fléaux selon les moyens habituels du XVIII<sup>e</sup> siècle, en imposant de longues quarantaines aux provenances des régions contaminées. Après 1835, les congrès médicaux européens, sans pouvoir déceler les causes du choléra, sont néanmoins persuadés de l'inefficacité des arrêts de dix, quinze jours ou même trois semaines, imposés à la navigation. Le conflit est aigu entre les nations engagées dans la navigation à vapeur et celles qui y ont un moindre intérêt. La municipalité niçoise songe à protéger la vie de saison d'hiver devenue lente depuis 1818. Elle oscille entre les intérêts de son port et les intérêts loueurs de maisons aux hivernants cosmopolites.

Le Conseil de Santé de Nice présidé par le premier président de son Sénat; assemblée provinciale, se montre extrêmement vigilant sur ce point. Le consulat de France fulmine d'indignation contre le Conseil de Santé de Nice à partir de 1834, lorsque les vapeurs marseillais abordent régulièrement au port. Il est bien peu d'années entre 1834 et 1845, où la navigation ne connaisse un arrêt prolongé, cause de ruine pour les compagnies.

La grâce divine épargne Nice en 1832, aussi la ville formule-t-elle le vœu de construire une église. Cette protection lui est retirée en 1835 et 1837.

Nous devons à ces fâcheux événements des précisions sur la route imposée et les entraves apportées aux vapeurs français<sup>43</sup>.

---

<sup>43</sup>Affaires de santé, A.D.A.M. série Z. Z.7- 1er sept.1834. Les quarantaines d'observation de 15 et 20 jours se multiplient dans les échelles de l'Italie. Elles entravent le commerce français avec Gênes et notamment les paquebots à vapeur. - 2 sept.1834. Négociations du consulat avec le service de Santé de Nice en vue de déterminer la durée de la quarantaine que subira le paquebot, "L'Océan". Z.14- 27 déc.1834- Quarantaine de "La Méditerranée". Z.65 - 2 janv.1835- Décision soudaine des autorités sanitaires de Nice imposent une quarantaine de 21 jours à tous les bateaux français. Z.49- Gênes 3 janv.1835- Le magistrat de Santé à Gênes décide que les bâtiments venant de Marseille et de Cette feraient à Varignano (Spezzia) une quarantaine de 15 jours. "Le bateau le "Sully" n'a pu entrer ici avant-hier, il a dû aller à Varignano". Z.15- Nice 4 sept.1835- Quinze jours de quarantaine en rade de Villefranche aux provenances de Marseille, dix jours contre les provenances de Gênes selon les ordres venus de Gênes.- Nice 10 sept.1835- la raison de l'épidémie, la famille royale de Sardaigne ne viendra pas à Nice. Z.49- Arrêt de la navigation de septembre à novembre 1836.- Gênes 23 nov.1836 "Je ne sais rien encore sur la reprise des bateaux à vapeur. Civita Vecchia conserve encore quinze jours de quarantaine contre nous". Z.49- Gênes 21 sept.1837- Malgré l'épidémie de choléra le "Napoléon", pyroscaphe français, a obtenu la permission de revenir au golfe de la Spezzia où il embarque des laboureurs lucquois et parmesans pour la Corse. Z.15 Nice 19 octobre 1837- Gérant du consulat de Nice à Consul général à Gênes. Les mesures sévères décidées par le conseil de Santé de Nice où le choléra sévit depuis septembre: "Les familles étrangères semblent vouloir nous faire faux bond cet hiver et cela donne à Nice une physionomie bien triste. On dit que Pise en fourmille et qu'on ne sait plus où les loger. Voilà ce qu'auront produit les dispositions absurdes du magistrat de santé de Nice et le pays ne lui en aura pas une grande reconnaissance."

Les alarmes recommencent en juillet 1845 où un médecin que l'on va alerter en ville lors de l'apparition d'un bateau à vapeur, se superpose au préposé du Conseil de Santé dans l'examen individuel des passagers.

En 1851, le port de Nice perd ses privilèges Pour entrer dans la législation générale sarde et en 1860, il est soumis aux règles de la navigation française. La période héroïque des surprises, des improvisations, des décisions locales de circonstance est désormais close, emportée par les décisions générales dictées par les États.

# **LES CANTINES SCOLAIRES DANS LES ALPES-MARITIMES**

**PAR C. BLACHE**

Les cantines scolaires ne font pas figure d'une institution réglée par des textes préalables, ceux qui les concernent sont rares et discrets. C'est un aspect assez mince des activités scolaires et municipales associées, et qui n'apparaît que sous forme de réalisations isolées ; Elles peuvent être l'occasion d'une enquête sociale et administrative dont on trouvera ici les résultats, portant sur l'ensemble du département des Alpes-Maritimes, et aménagée à l'aide des documents de l'Inspection académique.

Les cantines peuvent être regardées comme le résultat d'une sorte de génération spontanée. Leur développement est inachevé; leur examen dans le cadre des Alpes-Maritimes principalement, fait apparaître les conditions de leur naissance et leur situation actuelle.

### **Le rôle des cantines.**

Il faut d'abord reconnaître le rôle des cantines scolaires en général, puis les moyens mis en œuvre. Leur rôle est à la fois social, favorable aux parents et aux enfants, et auxiliaire de la fréquentation scolaire.

Les familles se trouvent bien de n'avoir pas à se soucier de l'alimentation de l'enfant à midi et de ne pas en faire les frais en totalité. La mère peut être occupée, la famille besogneuse. De leur côté les enfants n'ont pas à faire le déplacement vers leur domicile pour le repas de midi; la fatigue leur est évitée. D'autre part, ils peuvent recevoir à l'école une nourriture qui, très souvent, sera plus substantielle et plus variée que chez eux. Le but de la création de cantines scolaires à l'origine était souvent exclusivement de donner cette aide aux familles nécessiteuses des grandes villes. Dans les campagnes on craint moins la sous-alimentation, mais l'éloignement du domicile a joué un rôle. Enfin les cantines permettent parfois de corriger les défauts de l'alimentation familiale (manque de variété des menus, excès de corps gras....)

Le rôle scolaire concerne aussi bien les campagnes que les villes, en encourageant les parents à envoyer les enfants à l'école. Dans le cas de populations rurales dispersées, la cantine est indispensable aux familles les plus éloignées. Le ramassage scolaire, s'il a lieu, est réduit à un aller et retour par jour.

### **Naissance des cantines.**

Dans le département des Alpes-Maritimes, des cantines ont apparu dans les campagnes grâce à des initiatives locales. À l'origine, les enfants venus des écarts des villages apportent leur gamelle qu'ils font à l'occasion réchauffer sur le poêle de la classe ou sur celui de l'instituteur ou de l'institutrice. Ces pratiques se sont conservées dans certaines écoles rurales où les enfants sont peu nombreux. Parfois même, alors qu'il existe aujourd'hui une cantine, on voit des enfants dont la famille hésite à faire les frais du repas de midi, amener leur nourriture. Par exemple, à la Trinité, en 1963, 40 enfants mangent à la cantine installée au foyer des jeunes travailleurs, tandis que 5 autres font chauffer leur gamelle sur le fourneau. Parfois la cantine ne fournit qu'un plat chaud et un dessert; c'est encore le cas aujourd'hui à Sospel. Dans certains cas, l'instituteur cherche des familles susceptibles de recevoir des enfants à midi. Avant le développement des cantines, beaucoup d'enfants restaient dans la rue pour rejoindre l'école à 13 h 30.

Les cantines qui ont fait leur apparition dans les villes ont pour origine des initiatives municipales et pour objectif moins de remédier à l'éloignement des enfants que d'apporter une aide aux familles. La dernière guerre a poussé le développement des cantines en raison de la difficulté du ravitaillement urbain. Les enfants apportaient leur carte de pain en général, mais les collectivités pouvaient procurer des pommes de terre et légumes variés, de la viande, des corps gras, par l'initiative des services de ravitaillement. Des familles relativement aisées

acceptèrent ainsi de renoncer à nourrir leurs enfants à midi,

Outre les agglomérations urbaines, les régions où l'alimentation rencontrait de grands obstacles furent celles voisines de la mer consacrées aux cultures florales (à Roquebrune Cas-Martin, par exemple). Dans les campagnes, le succès des cantines pendant la période de pénurie générale ne fut guère moins grande que dans les villes, avec le même objectif: faire passer à la charge de la collectivité une partie du ravitaillement destiné à l'alimentation des élèves.

### **Aménagement des locaux et fonctionnement des cantines.**

L'instruction du 30 août 1949, art.25, stipule "à défaut d'une organisation municipale très souhaitable, il sera prévu une cantine dans les écoles où un nombre important d'enfants ne peuvent rentrer déjeuner dans leurs familles et dans celles où il y a lieu de combattre la sous-alimentation". Quand une construction d'école comporte une cantine, la subvention de l'État est égale uniformément à 50% de la dépense. En définitive, les locaux scolaires peuvent comporter ou non une installation particulière, faute de laquelle on utilise les salles d'étude ou de sport. Dans certaines écoles écartées, c'est même la cuisine de l'instituteur ou de l'institutrice qui est utilisée.

Le fonctionnement relève principalement des collectivités municipales souvent associées à la caisse des écoles, aux œuvres post scolaires, aux sociétés de bienfaisance, à la laïcité à la caisse de Sécurité sociale, aux associations d'anciens élèves. A Menton, par exemple, en 1953 participent la ville, le bureau de bienfaisance, la Caisse d'Épargne et enfin l'État. Dans la plupart des cas, les frais à couvrir sont ceux du service des repas, les dépenses de nourriture étant laissées, dans leur ensemble, à la charge des rationnaires, c'est-à-dire des parents qui en ont les moyens. Parfois un organisme distinct, la caisse des Ecoles par exemple, réserve sa contribution au paiement des repas des élèves nécessiteux. Le matériel se réduit à l'équipement d'une cuisine, d'une salle réfectoire, et à la vaisselle. L'état ne contribue pas uniquement aux frais de premier établissement des cantines, il participe pour une petite part à ceux de leur fonctionnement.

### **Gestion des cantines.**

La gestion des cantines appartient en général à la Municipalité (régie municipale), parfois à la coopérative scolaire, à la caisse des écoles ou à un comité de gestion financièrement autonome par rapport au budget général de l'établissement. Au cas où toutes ces collectivités s'en désintéresseraient, une circulaire du 20 février 1963 envisage la création d'une association dans le cadre de la loi du 1er juillet 1901. Cette disposition est destinée à permettre le mandatement régulier des subventions à l'instituteur. L'instruction du 30 août 1949 sous le titre "Statuts types" précise l'organisation générale des cantines en indiquant le rôle du gestionnaire, la composition et la mission du comité de gestion. Tandis que le contrôle administratif précise l'instruction, "sera assuré par des délégués habilités par le Conseil général et l'Inspecteur d'Académie". Mais il faut bien reconnaître que dans bien des communes les choses se passent plus simplement; la collecte des crédits et la gestion sont assurées directement par les maîtres ou par une cuisinière, qui cesseraient simplement leur activité ou verraient les effectifs réduire si leur gestion ne donnait satisfaction. À Saint-Martin du Var, par exemple, en 1963, une cuisinière reçoit l'argent collecté par le Directeur et prend en charge toute l'opération.

En dépit d'instructions qui limitent l'usage de la table des cantines aux personnes qui en assurent le service ou à des suppléants de passage, il arrive que des enseignants d'écoles urbaines éloignées de leur domicile soient autorisés à titre exceptionnel à prendre leurs repas à la table commune. Les difficultés qui s'opposent, pour certains enseignants, à la possession de logements rapprochés des écoles justifient de telles dérogations. Par exemple à Nice, des

enseignants qui habitent St-Sylvestre ou Cap-D'ail, restent les hôtes de l'école pour le repas de midi. De telles facilités ne doivent pas transformer les cantines en restaurants à usage personnel.

### **Le régime alimentaire.**

Des textes précis sont venus, en organisant le fonctionnement des cantines, prévoir les menus. (Instruction du 30 août 1949, "Statuts types"). La nature des aliments et leur quantité, garantissant leur valeur nutritive sont fixés pour chaque jour de la semaine (un légume, une viande, un dessert facultatif). Il faut concilier l'abondance, l'hygiène, et l'économie. L'observation des prescriptions est assurée par les inspecteurs Primaires, le médecin départemental de l'hygiène scolaire et universitaire.

Mais ces dispositions ne peuvent être assurées effectivement que dans les villes où le nombre des repas servis est important. Dans les cantines rurales, on voit, d'après les rapports de l'Inspecteur d'Académie, qu'il est nécessaire de laisser aux instituteurs ou aux autorités municipales une initiative plus large.

### **La surveillance des cantines.**

La question de la surveillance des élèves restant à l'école entre la classe du matin et celle du soir est réglée par l'article 9, paragraphe 1er du règlement scolaire modèle: "Les enfants qui ne sont pas rendus à leur famille dans l'intervalle des classes demeurent sous la surveillance de l'instituteur jusqu'à l'heure où ils quittent définitivement la maison de l'école".

Donc si la cantine est située dans l'école ou dans un local attenant à l'école, sa surveillance constitue un service d'interclasse réglementaire "elle est une obligation professionnelle à laquelle ils ne peuvent se soustraire, même dans le cas où la gestion de la cantine est confiée à une entreprise privée".

Si la cantine est située en dehors de l'école, l'article 9 du règlement scolaire modèle cesse d'être applicable et la surveillance de la cantine n'est plus une obligation professionnelle. La commune sera appelée à désigner du personnel municipal pour cette surveillance, elle pourra même accorder une indemnité aux enseignants qui désirent assurer ce service en tout ou en partie.

Il est admis que des étrangers à l'enseignement puissent exercer la surveillance de la cantine à l'intérieur de l'école à la place des enseignants en activité. De toute façon, la Direction restera responsable et le choix de ce personnel sera soumis à l'agrément de l'autorité scolaire, l'Inspecteur primaire. Lorsque la cantine est commune à plusieurs écoles, le Directeur ou la Directrice peuvent prendre alternativement la responsabilité de la surveillance générale. C'est le cas à Nice Flore par exemple. Enfin, il arrive que la Direction des écoles possédant une cantine, bénéficie d'une indemnité municipale en rapport avec les responsabilités accrues.

### **Fréquentation et prix des repas.**

Le cas de la ville de Nice.

Le cas de la ville de Nice mérite d'être détaché; avec un peu plus de 320.000 habitants, elle rassemble plus de la moitié de la population du département. Les services municipaux peuvent fournir des données précises et actuelles sur l'organisation et le fonctionnement des cantines, tandis qu'il est plus difficile à l'Inspection Académique de réunir des chiffres homogènes pour l'ensemble du département.

À l'automne 1964, le nombre des élèves des classes primaires de Nice s'élève à 31.455 répartis en 154 écoles. Là-dessus, 3000 élèves en moyenne prennent leur repas dans les 37 cantines. Il existe donc une cantine pour 4 écoles et un élève sur dix y prend son repas de midi.

La fréquentation est plus marquée dans les quartiers ouvriers de l'est et de l'ouest: l'éloignement du domicile ne peut pas jouer un rôle étant donné le nombre des écoles et leur dispersion.

C'est la ville qui a la charge principale et les subventions annuelles de l'État ne représentent qu'un léger appoint; 1000 francs pour Nice (sur un total de 3900 francs à répartir entre les différentes communes bénéficiaires). Il en cote à la ville de Nice la somme de 1 million six cent mille francs. (Pour l'année scolaire 65-66 il a été inscrit au budget "cantines scolaires" un total de deux millions de francs). Le prix demandé aux familles est de 1,40 franc pour les enfants de moins de 6 ans, 1,90 franc pour ceux de 6 à 11 ans, 2,10 francs pour les plus âgés. Les enfants provenant de communes voisines sont l'objet d'une surtaxe de 0,20 franc par repas. La gratuité complète est accordée sur l'avis d'une assistante sociale.

### **Les communes rurales. Faible densité et organisation sommaire des cantines.**

Dans les villes comme Grasse, Antibes, Menton, la situation à l'égard des cantines scolaires rappelle celle de Nice. Mais on peut se demander dans quelle mesure les cantines ont le même développement dans les communes rurales, en raison de l'éloignement de l'école pour certains élèves.

La liste des communes entre lesquelles se trouve répartie la subvention de l'État ne comprend que 26 noms sur un total de 163 dans les Alpes-Maritimes. On peut ainsi juger du premier coup d'œil que les campagnes s'effacent derrière les villes. Les cinq principales de celles-ci reçoivent plus de la moitié de la subvention annuelle de l'État (3900 francs). Le département attribue un crédit égal, distribué selon le même pourcentage.

On peut distinguer les communes qui font partie de la Côte d'Azur proprement dite: ce sont les lieux dotés en cantines. Le Cannet, Èze, Roquebrune, Vallauris, Villefranche s/mer par exemple. Elles peuvent passer pour presque étrangères à la vie agricole: le rapport concernant Èze signale que le gestionnaire envoie chercher les légumes à Nice deux fois par semaine. D'autre part, les communes moins urbanisées, situées à l'écart dans les vallées de montagne, sont les moins bien pourvues. On peut relever seulement les noms de Roquebillière, de Sospel, de Gourdon, au total une douzaine. C'est peu, en regard des cent vingt communes vraiment rurales du département.

On remarque sur les fiches détaillées correspondant à ces communes le caractère sommaire des installations. A Tourrettes-Levens, le matériel appartient à un particulier qui l'a prêté provisoirement à la cantine. Les effectifs des rationnaires ne sont élevés que dans des cas exceptionnels. Par exemple, à Lantosque, la cantine reçoit les enfants des communes voisines où les écoles, trop peu peuplées, ont été fermées. On ne peut cependant pas perdre de vue que les réponses au questionnaire de l'Inspection Académique intéressent seulement les communes qui sollicitent et obtiennent une partie de la subvention de l'État. Ailleurs, les arrangements destinés à de petits groupes d'élèves, ne figurent pas dans les dossiers. Le prix des repas dans ces conditions est très variable et, en général, inférieur à celui des villes: 1,50 franc en moyenne.

Au total, soit par l'effet de la concentration très marquée de la population dans la plupart des villages de l'intérieur, soit que les ressources alimentaires recueillies sur place par les familles les détournent de faire des frais, les campagnes ne paraissent pas appelées à favoriser le développement de cette institution. Sous leur forme rudimentaire, les arrangements utiles à certains élèves sont aussi anciens que les écoles mêmes. C'est en définitive dans les milieux urbains que les progrès du nombre des cantines, et l'amélioration de leur organisation sont les plus apparents.

### **L'avenir.**

Les cantines ne sont pas une institution obligatoire et générale, le Ministère de

l'Éducation nationale se contente de les encourager par des subventions et d'en régler le fonctionnement à l'école. Elles ont de plus en plus la faveur du public. A Paris, par exemple, comme à Nice, des parents de plus en plus nombreux demandent la demi-pension pour leurs enfants dans les écoles primaires. Il est devenu nécessaire que lors de la construction de toute nouvelle école de tout nouveau groupe scolaire, un local soit prévu, au moins à usage mixte, L'élévation du revenu national ne paraît pas contribuer à résorber cette institution, pas plus que dans les campagnes le développement des ramassages scolaires destinés à rassembler les élèves et à les ramener à leur domicile.

Claude Blache.

\* \* \*

\*

Ont collaboré à ce numéro :

MM. Claude BLACHE

Paul CASTELA, Agrégé de l'Université.

Jean GILI, Agrégé de l'Université.

René TRESSE, Docteur ès Lettres,  
Secrétaire général honoraire  
du Conservatoire des Arts et  
Métiers.

\* \* \*

\*